35e ANNÉE — T. L

N° 1153 — 9 août 1953





# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard. Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs / Six mois : 475 francs }
Étranger : un an 1.050 francs


# GUERRE ET PAIX

## De la coexistence des blocs à une communauté internationale

## XLe SESSION DES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE (Pau-Lourdes, 20-26 juillet 1953)

## *La Lettre pontificale à M. Charles Flory,*
## président des Semaines sociales de France (1)

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA
N. 304 765

Dal Vaticano, le 6 juillet 1953.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est non loin de la Grotte de Massabielle, où si souvent déjà les peuples assemblés implorèrent de Dieu le don de la paix, que la XLe Semaine sociale de France tiendra prochainement ses assises. Et, dans la vieille cité béarnaise qui accueillera votre Université itinérante, vous inviterez maîtres et auditeurs à servir eux aussi la cause de la paix par une courageuse réflexion sur les conditions humaines, politiques et économiques d'une vraie communauté internationale.

Ce thème si important a retenu toute l'attention du Souverain Pontife qui me charge d'être auprès de vous l'interprète de Sa pensée. Sa Sainteté S'est, d'ailleurs, spécialement réjouie d'apprendre qu'avec la collaboration du mouvement *Pax Christi* et sous la présidence de S. Em. le cardinal Feltin, les travaux de la Semaine s'achèveront, à Lourdes même, par une journée de prière et de pénitence. De grand cœur Elle confie toute cette session à la maternelle et puissante intercession de Marie, Reine de la paix.

(1) Le texte en a paru dans *l'Osservatore Romano* du 12 juillet 1953. — Les sous-titres sont de *la D. C.*

### *Jamais l'histoire humaine n'a connu plus gigantesque discorde.*

Cet examen des problèmes de la paix par des hommes de foi, de science et d'action est d'autant plus opportun que les esprits, aujourd'hui, sont plus troublés. Jamais l'histoire humaine n'a connu plus gigantesque discorde. Ce dissentiment aux dimensions du monde envahit la vie quotidienne des peuples ; il s'alimente des luttes sociales et les entretient ; ses sources sont d'ordre idéologique autant qu'économique ; il pénètre au cœur des familles et des institutions, et son harcèlement psychologique épuise la résistance de la volonté et obscurcit le jugement. Il n'est pas jusqu'au drapeau de la paix qui, arboré à des fins partisanes, ne divise parfois les esprits !

Comment s'étonner si, dans de telles conditions, bien des consciences généreuses s'égarent et, jusque dans les rangs catholiques, se laissent séduire par le mirage d'une paix de propagande ?

Mais plus grave est le péril, plus impérieux le devoir d'y parer.

A notre époque inquiète, où la paix est comme profanée par les hypocrites prétentions de ceux qui voudraient détourner, à leur profit et au détriment d'autrui, ce pur idéal des peuples, puissent tous les fils de l'Eglise mériter la Béatitude de l'Evangile : *Beati*

*pacifici*, bienheureux les apôtres de la paix ! A la veille de la Semaine sociale de Pau, tel est le vœu du Saint-Père que j'ai mission de vous transmettre.

## Trop de chrétiens restent encore sourds aux appels de la Papauté.

Etre apôtre de la paix, c'est d'abord, pour un chrétien, *connaître et répandre* toute la pensée de l'Eglise sur la paix.

Depuis la première guerre mondiale, en particulier, les enseignements des Souverains Pontifes se sont multipliés. Chef de l'Eglise en des heures tragiques, Pie XII, Lui-même, n'a cessé d'avertir, d'instruire, d'exhorter les fidèles et tous les hommes de bonne volonté. Il ne craignit pas de leur tracer les voies de la paix au fort même de la bataille, définissant avec clairvoyance les bases de la communauté internationale, alors que s'affrontaient encore les forces rivales. Les actes, dans la mesure de Ses moyens, accompagnèrent les paroles et ils attestent, à l'encontre des plus douloureuses calomnies, l'infrangible volonté de paix du Siège apostolique.

Or, malgré la sévère leçon des événements, trop de chrétiens restent sourds aux avertissements de la Papauté.

Combien, par exemple, continuent de s'enfermer dans les étroitesses d'un nationalisme chauvin, incompatible avec le courageux effort d'ouverture sur la communauté mondiale demandé par les derniers Papes ? Mais plus nombreux, sans doute, ceux qui n'ont pas renoncé à leur étrange inertie en dépit des appels réitérés du Saint-Père « à l'action contre toute inaction et toute désertion, dans la grande bataille spirituelle dont l'enjeu est l'édification ou, mieux, l'âme même de la société future ! » (Radiomessage, Noël 1942, *A. A. S.*, t. XXXV, p. 15.)

Aussi, tout en se réjouissant de l'admirable générosité de tant de catholiques qui œuvrent patiemment pour la paix du monde, se prend-on parfois à songer qu'il y a un demi-siècle on assistait déjà, hélas ! sur un autre point d'égale gravité, à semblable contraste entre la fermeté clairvoyante d'un grand Pontife et les timidités, les doutes et les égoïsmes d'un trop grand nombre... (Cf. *Quadragesimo Anno*, *A. A. S.*, t. XXIII, p. 181.)

## Sachez écouter l'Eglise.

La doctrine de l'Eglise sur la paix, les maîtres de la Semaine sociale la connaissent et ils sauront en exploiter les richesses. Mais, devant la dramatique cassure de ce monde, l'appel du Père commun se fait plus pressant. Ayez foi dans l'Eglise, dit-il à tous ses fils, quand elle vous demande de travailler à la communauté des peuples. « Pour elle, Orient et Occident ne représentent pas des principes opposés, mais participent à un commun héritage, auquel ils ont l'un et l'autre puissamment contribué et sont encore appelés à contribuer à l'avenir » (Radiomessage, Noël 1950, *A. A. S.*, t. XLIII, p. 58), et sa voix maternelle ne se lassera pas de rappeler aux hommes d'Etat responsables que même les complications politiques et économiques actuelles peuvent se résoudre à l'amiable, moyennant la bonne volonté de toutes les parties intéressées. (Cf. Discours à *Pax Christi*, 13 septembre 1952).

Sachez écouter l'Eglise, quand, soucieuse de redonner aux nations le sens de leur fraternité humaine, elle leur trace les voies de justice et de vérité, de renoncement et de charité, qui ont en Jésus-Christ leur principe et en dehors desquelles il n'est pas de paix durable. Ne doutez pas de l'œuvre à laquelle vous convie l'Eglise : c'est une œuvre éminemment positive et constructive, fondée sur les droits sacrés de la loi naturelle et divine ; une œuvre réaliste aussi, car l'expérience devrait apprendre à tous « que la politique orientée vers les vérités éternelles et les lois de Dieu est la plus réelle et la plus concrète des politiques. Les politiciens réalistes qui pensent autrement ne créent que des ruines ». (Radiomessage, Noël 1945, *A. A. S.*, t. XXXVIII, p. 24.)

## La paix ne se construit pas sur le mensonge.

Fidèle à ces enseignements, qui garantissent la rectitude de ses libres initiatives, le chrétien se doit pourtant de porter plus avant encore son effort de paix, jusque dans le secret de ses dispositions intérieures. Ecoutons plutôt ce qu'écrivait le Saint-Père en Sa première Encyclique : « Non, le salut pour les nations ne vient pas des moyens extérieurs, de l'épée, qui peut imposer des conditions de paix, mais ne crée pas la paix. Les énergies qui doivent renouveler la face de la terre doivent venir du dedans, de l'esprit. » Et Sa Sainteté de préciser plus loin : « S'il est vrai que les maux dont souffre l'humanité d'aujourd'hui proviennent en partie du déséquilibre économique et de la lutte des intérêts pour une plus équitable distribution des biens que Dieu a accordés à l'homme comme moyens de subsistance et de progrès » — et n'était-ce pas là le thème de votre dernière Semaine sociale — « il n'en est pas moins vrai, poursuit-il, que leur racine est plus profonde et d'ordre interne : elle atteint les croyances religieuses et les convictions morales. » (Encyclique *Summi Pontificatus*, *A. A. S.*, t. XXXI, p. 440.) La paix est une, en effet, et quiconque, par le péché, la renie dans sa vie personnelle, familiale, sociale, ne saurait prétendre l'instaurer efficacement dans la cité ou dans le concert des nations. La paix ne se construit pas sur le mensonge.

## Invitations à un véritable examen de conscience.

C'est donc à un véritable examen de conscience que nous convie le Saint-Père. On accorde volontiers aujourd'hui que la tension du monde se répercute jusqu'en la vie personnelle de chacun : par quel funeste illogisme refuserait-on alors d'y remédier d'abord en soi-même ?

Déjà, il fait œuvre efficace de paix le chrétien qui surmonte en lui les obstacles à la compréhension d'autrui, à la collaboration fraternelle. Et quels sont ces obstacles intérieurs sinon l'esprit partisan, ou même sectaire, incapable d'une recherche désintéressée de la

vérité ; l'esprit passionné, livré à toutes les propagandes de division, insensible aux recommandations du droit ; l'esprit pharisien, prompt à déceler l'erreur d'autrui, mais aveugle à ses propres préjugés et dur aux adversaires victimes de l'erreur qu'il combat. L'homme qui cède à de tels penchants agrandit, en lui, autour de lui, la blessure dont saigne l'humanité souffrante.

Que tous les disciples du Christ, au contraire, jettent sur le monde un regard pacifique et catholique. Attentifs au commandement du Maître, qu'ils approfondissent les exigences de la charité ; qu'ils méditent ses paroles et ses exemples sur l'amour des ennemis et se souviennent de sa grande leçon sur le pardon des injures. Devant l'ampleur et les difficultés de la tâche, il faut à l'apôtre de la paix, selon les termes d'une prière connue, « un cœur grand et indomptable, qu'aucune désillusion ne ferme, qu'aucune épreuve ne broie, qu'aucune indifférence ne lasse » ; à l'exemple du P. de Foucauld, il doit se sentir pour tous les hommes l'âme d'un « frère universel ».

Telle est l'irremplaçable mission qui incombe de nos jours aux chrétiens ; en paix avec eux-mêmes, en paix avec les hommes, leur armée pacifique peut abattre les murs de la suspicion et de l'injustice qui fragmentent douloureusement la communauté internationale. Qu'ils soient, d'ailleurs, sans illusions, car des puissances obscures sont toujours à l'œuvre dans l'histoire, cherchant à séduire les plus généreux ; mais qu'ils soient sans crainte, ces fils de lumière, car l'Eglise, dont ils sont les bons serviteurs, a les paroles de la vie éternelle.

### *L'Église, mère des peuples.*

C'est donc vers l'Eglise qu'ils aimeront se tourner avec confiance aux heures difficiles. Mère des peuples, elle ne saurait, sans se renier elle-même, demeurer sourde aux cris d'angoisse de ses enfants, de toutes classes, de toutes races. Bien au contraire, elle ne cesse d'adresser aux hommes le salut pascal de Jésus : « La paix soit avec vous ! » (*Ioan.* xx, 19.) Messagère de la paix de Dieu, elle proclame à la face du monde les règles fondamentales et inviolables dont dépend en fin de compte la stabilité de tout ordre national et international. Messagère de la paix entre les hommes, elle leur apporte, avec la grâce du Christ, le gage de la vraie fraternité ; elle instaure la paix dans les âmes, dans les cités et dans la grande famille humaine. Telle est l'Eglise dans la société des peuples. Le royaume qu'elle annonce n'est pas de ce monde, mais elle demeure présente au monde, comme une inaltérable puissance de paix, comme l'épouse, divinement assistée, du Christ, Prince de la paix.

*Beati pacifici !* Cet appel du Souverain Pontife à travailler sans retard et sans défaillance à l'œuvre de la paix, les leçons de la Semaine sociale de Pau en répercuteront largement l'écho ; elles en préciseront le contenu à la lumière des enseignements pontificaux. Mais le Saint-Père voulait Lui-même en redire à tous la double exigence de fidélité doctrinale et d'ascèse morale. Et, se souvenant de la prière unanime qui clôturera à Lourdes votre session, Il recommande enfin, avec saint Paul, « qu'on adresse des demandes, prières, supplications, actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et tous ceux qui détiennent l'autorité, afin que nous puissions mener une vie calme et paisible en toute piété et dignité ». (*I Tim.* II, 1-2.) C'est dans cette espérance qu'Il vous accorde, ainsi qu'à tous vos collaborateurs des Semaines sociales de France, la faveur d'une très large et paternelle Bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon religieux dévouement.

J. B. MONTINI, *prosecrétaire.*

# *Allocution de Mgr Terrier, évêque de Bayonne, à la Messe d'ouverture de la Semaine sociale de Pau*

Mon rôle, en cette circonstance, ne peut être que très modeste, comme l'est du reste celui de cette ville et de mon diocèse qui est simplement de fournir un cadre aux activités de la Semaine sociale de France. C'est là, sans doute, un honneur que nous apprécions, d'autant plus que l'importance de nos cités ne semblait pas nous désigner pour un pareil choix. Mais nous ne l'oublions pas : à cela se borne notre mission. Encore devons-nous nous souvenir que cet honneur nous le partageons avec notre incomparable voisine : Lourdes.

Nous voudrions du moins que ce cadre de séjour soit agréable à tous ceux qu'attirera votre session. Nous voudrions qu'ils trouvent ici, avec l'admirable perspective pyrénéenne que tant de visiteurs ont louée, avec — nous l'espérons un peu timidement — le doux éclat de notre ciel, l'atmosphère d'un accueil plein de bienveillance et d'amabilité. A vrai dire, pour cela, Pau n'aura qu'à se montrer ce qu'elle est, comme elle vient de le faire encore tout récemment, en des solennités qui voulaient à la fois glorifier la mémoire d'un grand Béarnais — le Béarnais — et célébrer l'unité française dont il a été un artisan. Mais nous ambitionnons davantage encore. Nous ambitionnons pour les semainiers la découverte de la vie profonde, de la vie religieuse de cette cité qui, par contre, est prête à recevoir d'eux l'exemple de leur empressement à écouter, à scruter, pour s'en inspirer dans la vie et dans l'action, les enseignements sociaux de l'Eglise. Nous sommes certains que, dans l'échange qui s'accomplira ces jours prochains, sous le signe d'une studieuse fraternité, nous serons, à l'égard de nos hôtes, largement débiteurs.

C'est dans cette atmosphère d'accueil cordial et joyeux que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence Révérendissime Monseigneur le nonce apostolique, nos souhaits les plus respectueux de bienvenue.

Il y a deux ans, c'était Bayonne qui recevait —

et avec quel enthousiasme ! — votre éminent prédécesseur. Aujourd'hui, Pau est fière d'être le théâtre d'une des premières manifestations catholiques françaises que vous honorez de votre présence. Précieuse présence qui rapproche et concrétise pour nous l'auguste présence de celui auquel nous rattachent l'obéissance, la confiance et l'affection la plus dévouée. Nous sommes certains déjà qu'à l'effort de tous, ici, pour rencontrer la pensée la plus intime de Notre Saint-Père le Pape sur le sujet qui est au centre de ses préoccupations répondent sa Bénédiction et sa prière pour tous ceux qui, avec lui, veulent travailler à la paix. Cette union permanente et vivante au Vicaire de Jésus-Christ sera, ici, dans les réflexions, les recherches et les résolutions, la meilleure source de vérité et de courage. Voulez-vous, Excellence, lui en porter le témoignage, que nous espérons doux à votre cœur ?

Avec celui qui représente S. S. Pie XII, j'ai la grande joie de saluer, avec un fraternel respect, NN. SS. les évêques qui doivent participer aux activités de la Semaine, dont certains arriveront ces jours prochains. L'intérêt que l'épiscopat montre à ces études n'étonne personne. Le ministère des évêques se place nécessairement au milieu de ces problèmes de l'heure, au premier rang desquels se situe celui de la paix. Comment ne seraient-ils pas préoccupés de toujours mieux savoir « ce que l'on attend » de l'Eglise et des moyens de répondre à cette attente ?

Avec autant de reconnaissance que d'admiration, je salue M. le président des Semaines sociales de France, entouré des membres de la Commission et du corps professoral. Ce que représente l'institution dont ils assument si brillamment la charge dans le pays et dans le monde, tous ceux qui ont à se pencher sur les problèmes sociaux et internationaux le savent. Les Semaines sociales de France, c'est la pensée chrétienne, d'Evangile et d'Eglise, qui s'applique avec audace et prudence aux questions que soulève sans cesse l'évolution des sociétés humaines, afin d'orienter l'action vers les meilleures solutions.

Selon la coutume des Semaines sociales, c'est dans une église, par la célébration du Saint Sacrifice, que s'inaugurent leurs travaux. C'est là plus qu'une déclaration de principes, c'est un acte de foi dans la grâce rédemptrice qui, seule, peut féconder aussi bien l'étude que l'action.

Ce recours préliminaire au Christ et à sa grâce nous paraît être, cette année, en raison du sujet qui va être traité, particulièrement opportun.

A l'heure que nous vivons, après les cataclysmes dans lesquels nous avons vu sombrer la paix et devant les formes que devra fatalement prendre la guerre, si elle revient, nous sentons que ces mots : guerre et paix, placés l'un près de l'autre, ouvrent des perspectives vraiment nouvelles et risquent de mettre en défaut plus d'une parmi nos théories familières.

Quoi qu'il en soit, de nombreux problèmes de l'ordre temporel qui sont ainsi posés — et que les études des maîtres de la Semaine sociale vont envisager, — on ne peut plus douter de l'importance que prend désormais l'aspect théologique de la guerre. Nous ne pouvons plus nous contenter de dire qu'elle est un mal. Nous devons l'appeler un péché, au sens plein du mot. C'est la seule condamnation qui corresponde à sa malignité. En révélant de plus en plus sa malfaisance, la guerre révèle de plus en plus sa réalité qui est de s'opposer au dessein de Dieu, de détruire son œuvre, et non seulement de remanier l'atlas politique du monde. Aussi apparaît-elle comme l'effort maudit des hommes contre leur Créateur et leur Père.

Mais, qui dit péché — s'il est chrétien, — dit : rédemption. Tout le christianisme est dans cette antithèse, résolue par la défaite du péché et le triomphe de la Rédemption. Si la guerre est le fruit du péché, la paix est le fruit de la croix. Pouvons-nous oublier que le premier meurtre a suivi le premier péché ? Mais pouvons-nous oublier que le premier message qui a retenti sur le Berceau du Rédempteur a été le message de la paix : *Pax hominibus ?* Depuis lors, la paix n'a plus cessé de faire partie de cet héritage accordé aux vrais disciples du Christ : *Pacem relinquo vobis.*

Cette origine démoniaque de la guerre, cette racine divine de la paix, n'est-ce pas là ce que les hommes oublient ? Comment, dès lors, ne s'égareraient-ils pas dans les illusions ? Le « fond du problème » leur échappe !

Pour nous replacer au sein du réel, relisons simplement et courageusement le terrible « diagnostic » que portait saint Paul sur le monde païen qu'il avait devant les yeux et auquel il s'attaquait. Parlant précisément des hommes qui n'ont pas su, bien qu'ils en aient le pouvoir, découvrir Dieu dans ses « œuvres » — songeons que, pour nous, il y a des œuvres de Dieu que ne pouvaient soupçonner les païens du premier siècle, — Paul déclare solennellement : « *Comme ils ont laissé leur science s'égarer loin de Dieu, celui-ci les a abandonnés à leur perversion morale. Et nous les voyons dans leur déchéance remplis de toutes les formes de l'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice ; ne respirant qu'envie, meurtre, dispute, fourberie, malignité ; diffamateurs, insulteurs, arrogants, ingénieux au mal, insensés, déloyaux, sans cœur et sans pitié...* » (*Rom.* I. 28-31.) Voilà, coulant à pleins bords au milieu de nous, le fleuve empoisonné de tous les maux humains, auquel s'abreuve horriblement la guerre. La source en est toujours dans la révolte des hommes contre Dieu, dans le péché.

Si donc il n'est pas permis d'éprouver la peur de la guerre sans éprouver la haine du péché, il faut aussi que notre aspiration à la paix prenne la forme de l'amour et de l'amour de Dieu.

Comme tant de nobles idéaux, celui de la paix court le risque de se dégrader au contact des passions humaines. Plus d'une fois, l'intérêt, l'égoïsme, l'esprit de domination s'en sont emparé. Plus d'une fois, il a été rabaissé au niveau d'un instinct indigne de l'homme.

C'est que la paix, elle aussi, comme tout ce qui est de la nature et de la condition de l'homme, a besoin de rédemption. Elle a besoin d'être sauvée de ces contrefaçons et de ces mutilations. Et sa rédemption — comme toute rédemption — ne peut lui venir que de son entrée dans le dessein de Dieu qui est un dessein d'amour. Seule la charité qui est — prenons-y garde — l'amour de Dieu à l'œuvre parmi les hommes et dans les hommes, seule elle est capable de leur faire découvrir un « au-delà » à tout ce qui les oppose, un lieu de rencontre ouvert à tous sans aucune exception, un bien tellement universel qu'il embrasse tous les autres biens et tellement commun qu'il peut les enrichir tous inépuisablement. Seule, en un mot, la charité peut les conduire à une communion, à leur communion. Et cette communion est l'âme de la paix. Qu'espérer d'une paix sans âme ?

*Paix et rédemption !* Cette messe inaugurale nous invite à lier dans notre pensée comme dans notre prière, ces deux réalités pour ne plus jamais les séparer. En bien d'autres occasions, au cours de cette Semaine et particulièrement en celle de la clôture, à Lourdes, cette conviction se renforcera encore dans nos esprits. Ce sera là une grâce de la Semaine sociale.

« *La paix,* a-t-on dit, *est l'état de grâce d'une civilisation.* » Oui, si l'on entend par là que la même grâce qui met un homme en paix avec Dieu est celle qui le met en paix avec ses frères. Oui, si l'on veut dire que la paix, comme la justification de l'homme, exige humilité, effort, contrition, renoncement, sacrifice, victoire sur les basses passions, consentement à un appel d'en-haut. Oui, si l'on a compris que la paix est à la fois une conquête et un don, comme le royaume de Dieu, qu'elle mérite la préférence sur beaucoup de choses, comme la « perle précieuse », et qu'il faut la chercher sans relâche comme « la drachme perdue », si l'on veut se réjouir un jour de sa présence.

Amis de la paix, ouvriers de la paix — *pacifici* de l'Evangile, — la voie nous est ouverte, le chantier est devant nous ! Prions, travaillons, espérons.

*Amen.*

# *LA MARCHE DU MONDE VERS L'UNITÉ*
# et la crise actuelle
## *Leçon inaugurale de M. Charles Flory*

J'ai l'honneur, et vous me permettrez d'ajouter la fierté, d'ouvrir la XL^e^ session des Semaines sociales de France. C'est là un chiffre impressionnant et qui eût mérité quelque solennité, si nous ne nous réservions de célébrer l'an prochain le 50^e^ anniversaire de notre institution.

Vous avez compris, n'est-ce pas, que si le nombre des sessions est inférieur à celui des années écoulées depuis la fondation des Semaines sociales, il n'en faut chercher d'autre cause que la guerre qui, à deux reprises, est venue interrompre le cours de nos travaux. Raison de plus pour que nous abordions cette année un sujet dont le choix nous est imposé par l'angoisse du monde.

Sujet délicat entre tous, car, en dehors du caractère ardu des problèmes qu'il soulève, il souligne les difficultés inhérentes à notre propre position. Il est souvent reproché aux Semaines sociales, en effet, de s'en tenir à des principes généraux, au lieu de dégager les consignes d'action qui permettraient aux catholiques d'intervenir efficacement dans la vie sociale. Et c'est exact qu'elles s'abstiennent soigneusement des options politiques que l'Eglise, une fois les consciences éclairées, laisse à la libre détermination de chacun. Ceux qui sont venus à Pau pour y entendre définir les solutions chrétiennes de la guerre de Corée ou des opérations d'Indochine, celles de la défense de l'Occident ou de la tension tunisienne, seront certainement déçus. Et pourtant, ces manifestations sensibles d'une situation critique ne cesseront de hanter nos esprits.

Etait-il opportun, dès lors, de tenir une Semaine sociale sur la guerre et la paix ? Nous nous le sommes longuement demandé, et si nous avons conclu par l'affirmative, c'est d'abord que nous sentions l'impérieux devoir de faire écho aux appels anxieux que le Souverain Pontife ne cesse d'adresser au monde. Après l'émouvante exhortation du 24 août 1939, après l'Encyclique *Summi Pontificatus* publiée alors que le cataclysme se déchaînait à peine, que de messages, que de discours ont rappelé à l'humanité déchirée, avec une inlassable insistance, la loi divine de solidarité !

La présence à cette journée d'ouverture de S. Exc. le nonce apostolique, renouant une tradition bien établie par S. Em. le cardinal Roncalli, témoigne une fois de plus de l'intérêt du Saint-Siège pour le problème international, en même temps que de sa sollicitude pour nos Semaines sociales. Nous en sommes profondément touchés et nous vous prions, Excellence, de bien vouloir vous faire auprès de S. S. Pie XII l'interprète de notre profonde et toute filiale gratitude pour l'encouragement insigne et l'enseignement magistral qu'il a daigné nous adresser à l'occasion de nos assises.

En étudiant, comme cette admirable lettre nous y invite, les conditions d'une véritable paix, à la lumière des enseignements de l'Eglise, nous pouvons, croyons-nous, malgré notre réserve politique, faire œuvre utile. La confrontation des données historiques, sociologiques, économiques de la situation est indispensable pour comprendre des réalités concrètes que la propagande transforme en éléments passionnels. Dans la confusion qui en résulte, c'est déjà beaucoup de poser correctement les problèmes. Et c'est la condition d'un recours efficace à des principes dont la valeur est éternelle, mais qui, par notre faute, portent souvent à faux. Qu'on nous excuse donc de n'apporter ni les réponses politiques impatiemment attendues ni les certitudes apaisantes qu'appellent les consciences troublées. Peut-être notre effort nous conduira-t-il même à nuancer des attitudes sommaires prétendument chrétiennes et à reconnaître que certaines avenues, où des âmes généreuses croyaient pouvoir s'élancer, conduisent actuellement à des impasses.

Aussi, ne dirai-je jamais assez notre reconnaissance envers Mgr l'évêque de Bayonne pour la confiance avec laquelle il veut bien accueillir cette session qui, si elle requiert de

la prudence, demande aussi quelque courage. De tout cela, vous nous avez donné l'exemple, Excellence, dans votre mandement de Carême de l'an passé, sur l'Eglise et la paix. Par ce document, vigoureux et pénétrant comme tout ce qui sort de votre plume, vous prépariez, sans le savoir, vos diocésains à s'intéresser à nos arides travaux : aussi l'annonce d'une Semaine sociale à Pau a-t-elle été reçue par les autorités et la population locales avec un empressement dont je tiens à les remercier.

C'est la première fois que nous rassemblons les « semainiers » dans cette capitale du royaume de Navarre, joyau du pays de Béarn, où la beauté des gaves dominés par les cimes pyrénéennes ne le cède en agrément qu'au caractère enjoué et franc de ses habitants. Aussi bien le IVe centenaire de ce parfait Béarnais que fut Henri IV nous en offrait-il une remarquable occasion : n'est-ce pas le célébrer à notre manière que de venir étudier ici, entre autres problèmes, celui de la constitution de l'Europe, à laquelle rêva ce bon roi qui nous a laissé tant de leçons d'intelligence politique en formant son « grand dessein », après avoir pacifié la France ?

Enfin, comment n'aurions-nous pas été attirés par la proximité du sanctuaire de Lourdes, où nous appelle la bienveillance amicale de S. Exc. Mgr Théas, passant outre des épreuves de santé qui l'an dernier nous ont tant inquiétés ? Mais Mgr Théas n'est-il pas le fondateur de *Pax Christi*, dont il demeure le président national ? Aux prises avec un aussi redoutable sujet, notre ultime ressource, notre meilleure chance d'efficacité, n'est-ce pas d'aller confier, dimanche, nos espoirs et nos résolutions à Notre-Dame de la Paix ? Nous le ferons sous la conduite de S. Em. le cardinal Feltin, président international de *Pax Christi*, à qui je tiens à exprimer aussi notre gratitude, en même temps que notre respectueux attachement.

Les questions internationales ont été maintes fois abordées dans nos sessions de l'entre-deux-guerres par des maîtres tels que Mgr Julien, évêque d'Arras ; le P. Albert Valensin, le P. Delos, Georges Goyau, Maurice Blondel, M. René Pinon, Mgr Beaupin. Une Semaine sociale entière leur a été consacrée au Havre, en 1926. Mais le problème se posait alors en termes très différents. Un souffle d'espoir passait sur le monde. Le courage des combattants de 1914-1918 avait été soutenu par la pensée que la guerre, à laquelle ils avaient consenti tant de sacrifices, serait la dernière et, dans la détente qui avait suivi leur retour, un élan quasi unanime portait les esprits vers la création des organismes internationaux dont résulterait la paix définitive.

Cette confiance contraste avec les déceptions que nous a apportées la seconde guerre mondiale. Voilà huit ans qu'elle est terminée et les vainqueurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour conclure la paix. Leur scission en deux blocs rivaux eût sans doute rallumé des hostilités générales, si la redoutable puissance des armes modernes ne les avait conduits jusqu'ici, par un tacite accord, à limiter le conflit à une guerre froide : les frontières entre la paix et la guerre ont perdu toute précision juridique. Bien plus, le caractère national de la guerre s'efface devant un aspect idéologique o[ù] dominent les oppositions de classe. Ainsi le[s] données affectives sont-elles également boule[-]versées. Les expressions mêmes dont on con[-]tinue de se servir pour parler de la guerre e[t] de la paix ne recouvrent plus les même[s] réalités.

Aussi la tâche de la présente Semain[e] sociale consiste-t-elle d'abord à élucider de[s] notions obscurcies par ce radical changemen[t] d'atmosphère et à déterminer les perspective[s] nouvelles où les principes chrétiens trouve[-]raient une application efficace.

Après avoir rappelé l'apport de la socio[-]logie contemporaine sur le problème de l[a] guerre et de la paix, je tenterai, dans un[e] deuxième partie, d'évoquer l'irrésistible mou[-]vement de la marche du monde vers so[n] unité. Après quoi il nous sera plus aisé d[e] comprendre le sens de la crise actuelle et le[s] exigences du christianisme devant le confli[t] menaçant.

## I. — Clartés que peut offrir la sociologie

La sociologie s'est beaucoup occupée de l[a] guerre et cela n'a rien d'étonnant, puisqu'ell[e] est, selon l'expression de M. Bouthoul, « l[e] plus violemment spectaculaire de tous le[s] problèmes sociaux ». Une analyse mené[e] enfin magnifiquement ne devrait-elle pas per[-]mettre à l'homme de la maîtriser, comme i[l] a maîtrisé la nature ?

Les premiers chercheurs, suivant en cela l[e] père de la sociologie, tirèrent de leurs étude[s] des conclusions optimistes. Reprenant le[s] idées de Saint-Simon, Auguste Comte expri[-]mait la conviction qu'avec les progrès de l'in[-]dustrialisation et l'avènement du troisièm[e] état, la guerre serait bientôt un stade dé[-]passé. Prophétie hâtive et qu'il est amer d[e] rappeler aujourd'hui !

Mais bientôt se dessine un courant opposé où les sociologues tirent argument de leur recherches pour conclure à la permanence d[e] la guerre. C'est le cas de Durkheim, qui y voi[t] une forme particulière de la lutte pour la vi[e] un procédé normal de sélection. Il espérait toutefois, que la place de la violence irai[t] s'amenuisant à mesure que se développerai[t] la division du travail. D'autres, à qui l'aveni[r] a donné tristement raison, affirmaient, a[u] contraire, que la guerre devait s'amplifier ave[c] le progrès technique et l'organisation so[-]ciale (1).

La position de Karl Marx est en quelqu[e] sorte intermédiaire, optimiste à terme, l'avè[-]nement du prolétariat devant être aussi celu[i] de la paix définitive, pessimiste tant que nou[s] serons soumis aux contradictions internes d[u] capitalisme. Pour lui, d'ailleurs, il n'y [a] jamais eu, sous des formes diverses, qu'un[e] seule guerre : celle des pauvres contre le[s] riches, les dirigeants cherchant à détourne[r] le peuple de la lutte des classes en lui suggé[-]rant des passions nationales. Cette prépotenc[e] de l'économique, admise aussi par un Norma[l]

(1) Sur ces diverses théories sociologiques, voir GASTO[N] BOUTHOUL, *La guerre. Eléments de polémologie.* Payot 1951. Pages 38 à 104.

Angell lorsqu'il s'efforçait de prouver, pour décourager les antagonismes menaçants, que la guerre ne paye pas, a subi en dehors des milieux marxistes un très net déclin. Tout au moins se nuance-t-elle, chez les sociologues contemporains, de géopolitique ou de démographie.

Josué de Castro est convaincu que la guerre disparaîtra de ce monde lorsqu'on en aura écarté le spectre de la famine. Son dernier livre (2) nous est présenté par Pearl Buck, qui a connu en Chine le spectacle des masses affamées, comme « l'ouvrage le plus important qui ait été écrit dans ce temps confus, dangereux et ridicule ». Ridicule, puisque la paix se trouverait assurée si l'on prenait la peine de procéder à l'organisation intelligente des réserves alimentaires mondiales.

Pour M. Bouthoul (3), c'est le point de vue démographique qui l'emporte. Partant de la périodicité des guerres qu'on peut, à cet égard, comparer aux crises économiques, il y voit le résultat d'un déséquilibre momentané de la population, une forme accélérée de destruction portant à la fois sur les produits et sur les hommes. Et M. Bouthoul n'hésite pas à chercher des comparaisons dans le règne animal, où certaines espèces procèdent à intervalles réguliers à des liquidations de ce genre. Une épidémie psychologique tient lieu d'épidémie zoologique. Les guerres auraient ainsi une fonction biologique. A la nécessaire consommation du capital humain ou aux migrations armées qui les remplacent (telles les guerres coloniales), elles ajoutent un effet de détente nerveuse, de relaxation, après quoi s'apaisent pour un certain temps les impulsions belliqueuses. Est-il étonnant qu'après l'inflation démographique due à la prolongation de la durée moyenne de la vie, nous assistions, depuis un siècle, à une inquiétante accélération du rythme et de l'importance des guerres ?

Tout en acceptant l'idée d'impulsion belliqueuse développée par M. Bouthoul, M. Roger Caillois introduit le phénomène de la guerre dans le domaine du sacré, dont il s'est attaché à montrer la permanence dans les sociétés modernes (4). En dehors des rites plus ou moins religieux, en dehors des privilèges exorbitants reconnus aux combattants, comment expliquerait-on ce paradoxe d'une société qui, dans une apothéose de destruction, sacrifie mystiquement ce qui fut péniblement acquis par l'industrie des hommes ? « La guerre apparaît comme le plus sévère destin, nous dit M. Caillois, aveugle, absurde et meurtrière à souhait, en outre parfaitement inhumaine. Or, le sacré n'est jamais autre chose. » Et il éclaire sa pensée, que nous ne saurions faire nôtre, en comparant la guerre à la fête primitive, paroxysme collectif où l'éruption des forces contenues et le bain de sang marquent également l'épiphanie du sacré. Etrange alternance, en effet, de turbulence et de labeur, de dilapidation et d'économie. Le même renversement des normes est suivi, dans chaque cas, du retour au calme, où la vie banale recommence jusqu'à la prochaine irruption du sacré.

Certes, ces analyses contiennent une part de vérité et nous procurent de précieuses clartés sur les causes profondes de la guerre. Pourtant, elles ne vont pas encore à l'essentiel. La sociologie n'est sûre de son chemin que dans la mesure où elle tient compte de la nature humaine, telle qu'elle nous est connue par la Révélation. Ce qui explique la valeur permanente de l'œuvre d'un Sturzo (5).

Pour nous, chrétiens, la clé du mystère est dans l'homme. Comme le dit Mgr l'évêque de Bayonne, dans la lettre pastorale à laquelle je faisais allusion, la guerre est le fruit de la chute et du péché. Convoitise, instincts de violence, orgueil et volonté de puissance, autant de passions dont l'homme se défend plus difficilement encore dans la vie internationale que dans la vie privée, puisque nous sommes ici dans le domaine de la psychologie collective.

Sans doute, la guerre, acceptée pour une juste cause, revêt-elle un aspect hautement moral. De l'homme, prêt au sacrifice suprême, elle exige aussi le renoncement de tout ce qui constitue ses raisons habituelles de vivre : famille, carrière, satisfactions légitimes. Et ce n'est pas « plutarquiser » que de rappeler les exigences de l'amour patriotique. Pendant ces périodes de légitime et nécessaire exaltation — et les aînés d'entre vous ont pu, comme moi, faire d'amères comparaisons d'une guerre à l'autre, — la société atteint certaines cimes dont elle garde la nostalgie : tel fut, lors de l'agression allemande de 1914, l'élan d'union nationale, dont les articles d'Albert de Mun nous restituent l'atmosphère d'inégalable ferveur (6).

Mais autre chose est de sauvegarder chez un peuple des possibilités de sacrifices pour une cause sacrée entre toutes, autre chose d'exciter les instincts primaires refoulés par vingt siècles de christianisme. Au surplus, en même temps qu'elle exalte les plus hautes vertus, la guerre libère les bas-fonds de l'âme. Dans l'ivresse qu'elle développe, le combattant, dégagé des obligations quotidiennes, peut rompre en lisière avec les règles de la morale. D'où l'attrait qu'elle exerce sur les jeunes à qui pèsent les contraintes sociales. Quelle étonnante aventure que d'être tout à coup autorisé à tuer, à piller, à se comporter en maître, avec le sentiment de remplir un devoir supérieur ! Beaucoup en attendent, comme Ernst Junger, la révélation décisive, devant quoi tout pâlit et s'efface. Sentiment qu'exprimait aussi Montherlant, dans son *Solstice de juin* où éclate, en dépit de la détresse du pays, son attrait pour la « païennie » des vainqueurs germains déferlant sur la France, les casques ceints de couronnes de branchages et « qui s'amusaient

(2) JOSUÉ DE CASTRO, *Géopolitique de la faim*. Les Editions ouvrières, 1952.
(3) *Op. cit.*
(4) ROGER CAILLOIS, *L'homme et le sacré* et *Quatre essais de sociologie contemporaine*. Olivier Perrin, 1951.

(5) LUIGI STURZO, *La communauté internationale et le droit de guerre*, Bloud et Gay, 1930, et *Essai de sociologie*, Bloud et Gay, 1935.
(6) *Derniers articles d'Albert de Mun*. Editions de *l'Echo de Paris*, 1914.

rudement ». Et, en conclusion, il tire la leçon de l'événement : « Mettre en sommeil le christianisme » (7).

Aux périodes les plus heureuses, il arrive que les peuples gardent la nostalgie de la guerre. Le mal du siècle s'alimentait aux souvenirs napoléoniens et sous la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe l'opposition frappait juste en répétant : « La France s'ennuie ». Tout cela est malheureusement vrai. La constatation en est faite encore dans le rapport de la Commission chargée par l'U. N. E. S. C. O., en 1947 et 1948, de procéder à une enquête sur les périodes de tension qui précèdent les conflits internationaux (8) : la guerre est moins une décision des dirigeants, comme le disent les historiens, que l'expression d'un besoin populaire ; quand elle éclate c'est qu'elle est dans l'esprit des hommes.

Est-il besoin d'ajouter que ces instincts belliqueux sont aussi éveillés ou entretenus par des chefs, dont ils servent les desseins politiques ? Comment ne pas se rappeler les paroles sacrilèges de Mussolini, rompant cyniquement avec l'atmosphère pacifique que cherchait à créer la Société des Nations : « Camarades, s'écrie-t-il le 28 mars 1926, il me semble lire dans vos yeux, il me semble lire dans vos âmes l'impatience de l'attente. Vous attendez quelque chose. (Oui, oui.) Si je dis que cette impatience qui bouillonne dans vos cœurs sera satisfaite un jour, me croirez-vous ? La grande heure ne sonne pas toujours ni partout. La roue du destin passe. Il est sage, celui qui la saisit au moment où elle passe devant lui. » (*Acclamations.*)

Et le 17 mai 1930, à Florence : « Les paroles sont choses fort belles, mais les fusils, les mitrailleuses, les vaisseaux, les avions et les canons sont encore plus beaux. Demain matin, devant le spectacle des forces armées, tous verront le visage ferme et guerrier de l'Italie faciste. » (9)

Et encore le fascisme, phénomène méditerranéen, restait-il marqué par l'atmosphère gréco-latine. L'hitlérisme faisait appel davantage encore aux instincts primitifs. Les preuves en abondent dans *Mein Kampf* et dans la littérature nazie. Je me contenterai d'une affirmation d'Hitler, recueillie dans ses *Libres propos* (10) : « Nous pouvons être sans souci en ce qui touche notre avenir. Je léguerai non seulement l'armée la plus puissante, mais un parti qui sera l'animal le plus féroce de l'histoire mondiale. »

Ainsi, cause ou effet, les régimes totalitaires conduisent à leur paroxysme les impulsions belliqueuses, auxquelles notre temps a donné de si puissants moyens de destruction. Après la révolution politique, substituant aux armées de métier les armées nationales, la révolution industrielle a mis à la disposition de celles-ci toutes les énergies de la nation. Avec les dictateurs, la paix ne sert plus qu'à préparer la guerre, et l'armée, dépassant son objet qui est de protéger la nation, en devien l'expression même. C'est la vérification, à l limite, de cette observation de Willian James : « Il n'y a entre l'état de paix et l'éta de guerre que la différence de la pensée à l'acte. La véritable guerre c'est la préparatio où rivalisent les peuples, les batailles n servent qu'à vérifier publiquement la supériorité acquise. » (11)

Si inquiétantes que soient ces constatations elles ne sauraient pourtant nous décourager Puisque la décision dépend en définitive de l'homme et de la maîtrise qu'il gardera de ses passions, nous devons en tirer cette conclusion encourageante que la guerre n'es pas fatale et qu'il dépend en partie de nou d'en limiter le fléau. Observation pour laquell nous nous rencontrons avec le philosoph Alain (12).

Faut-il donc mettre d'abord notre espoi dans une action morale, prolongeant l'appe si émouvant que nous adresse encore le Souverain Pontife : *Beati pacifici ?* Sans doute. E c'est pourquoi nous attachons tant d'importance au rôle éducatif de l'Eglise, repris inlassablement de génération en génération puisque chacune d'elles, selon le mot de Le Play, nous ramène une horde de petits barbares. La chrétienté du moyen âge représentait une admirable victoire des forces spirituelles sur les instincts primaires. De même l'avenir reconnaîtra la grandeur des pontificats successifs qui, dans ce monde déchiré du xxe siècle, ont su sauvegarder l'unité de l'Eglise et rappeler sans cesse les conditions d'une véritable paix. Qui pourrait aujourd'hui évoquer sans mélancolie les propositions de Benoît XV aux belligérants de la première guerre mondiale et les malheurs que nous eussions peut-être évités en écoutant alors ses conseils de modération ?

Mais, comme toujours en matière sociale, le spirituel s'incarne dans le temporel. La responsabilité finale d'une guerre relève bien de la conscience des hommes. Mais il existe des conjonctures plus ou moins favorables au déchaînement des passions belliqueuses. Essayons donc de mieux connaître celles dont dépend notre avenir et que Raymond Aron appelle la constellation présente. Aussi bien, ce n'est pas *la* paix, dans ce qu'elle a d'idéal et de transcendant, que, selon l'image d'Aristophane, nous voudrions sortir du puits, mais *une* paix, relative et précaire à l'image de notre faiblesse, dont notre monde exténué recevrait un soulagement prochain en attendant le perfectionnement des institutions internationales. D'où l'importance du contexte sociologique, dont l'examen tiendra une si grande place dans cette Semaine sociale. Nous y retrouverons d'ailleurs, vus sous cet angle nouveau, les principaux problèmes qui ont retenu notre attention au cours des précédentes sessions.

(7) MONTHERLANT, *Solstice de juin*, p. 307.
(8) Cité par Gaston Bouthoul, *op. cit.*, p. 421.
(9) Cité par GAÉTAN SALVEMINI, *Mussolini diplomate*. Grasset. Pages 120 et 290.
(10) HITLER, *Libres propos sur la guerre*, recueillis sur l'ordre de Martin Bormann.

(11) WILLIAM JAMES, *Memories and Studies*, 1911, p. 213, cité par M. Roger Caillois. *Quatre essais de sociologie*, p. 119.
(12) ALAIN, *Mars ou la guerre jugée*.

## II. -- La marche du monde vers l'unité

Un fait domine le problème international : 'est la marche du monde vers l'unité. Pour lieux en prendre conscience, permettez-moi e recourir au génie visionnaire du P. Teilard de Chardin et vous excuserez, j'en suis ûr, la longueur de cette citation :

« Depuis longtemps, sans doute, le groupe umain a réussi à couvrir la face de la terre ; t, depuis longtemps aussi, cette ubiquité zoologique tend à se muer en totalité organisée. lais n'est-il pas évident qu'aujourd'hui seulement la transformation parvient à son point e maturité ? Suivons, au long de l'histoire, s grandes étapes de cette agrégation. D'abord, 'élevant de la nuit des temps, une poussière e groupes chasseurs, disséminés un peu parout, sur l'ancien monde. Puis, il y a environ uinze mille ans, une autre poussière (déjà ien plus grosse et plus distincte), celle des roupes agricoles, fixés en quelques vallées eureuses — centres de vie sociale, où homme, enfin stabilisé, achève de développer a force expansive qui lui permettra d'envahir e Nouveau Monde. Puis, il y a seulement ept ou huit mille ans, apparition des preières civilisations, couvrant chacune de rges morceaux de continents. Puis, de véritables empires. Et ainsi de suite, par taches umaines de plus en plus larges se rejoignant ur les bords, s'absorbant souvent pour se egmenter ensuite, mais bientôt après pour se eformer en taches plus larges encore. Ceci osé, de cet étalement et de cette prise irréstible, ne voyons-nous pas, sous nos yeux, e réaliser les ultimes effets ? Sur la carte es peuples les derniers [espaces] blancs ont isparu. Tout est maintenant au contact — et ombien serré ! Et, déjà noyé dans le réseau conomique et psychique dont je parlais plus aut, deux grands blocs affrontés restent seuls n présence. Est-ce que cela aussi, d'une anière ou de l'autre, ne doit pas, ne va pas atalement se rejoindre ?... Précédé par un risson, par une onde de « participation » ui agite jusqu'au tréfonds les masses sociales t ethniques dans l'exigence et l'attente d'un ccès ouvert à tous, sans distinction de asse ni de couleur, à la marche des affaires umaines, le dernier acte se prépare, visilement. Sous quelque forme imprévisible, a terre s'éveillera demain « *pan-organisée.* » (13)

Ainsi, pour le grand ethnologue, l'évolution iologique serait en quelque sorte relayée par ne évolution sociale, marquant le passage de a fragmentation à la totalité. Mais ceux-là mêmes, qui n'admettent pas la séduisante ypothèse de la « noosphère », sont obligés e reconnaître que, pour la première fois, ne certaine forme d'unité se trouve, depuis uelques décades, réalisée dans le monde.

Pendant des millénaires des foyers de civisation ont pu s'allumer et s'éteindre sans e rejoindre. Faut-il rappeler le brillant développement, par delà l'océan, de la société des Aztèques ou de celle des Incas ? La civilisation gréco-romaine et sa contemporaine, l'extrême-orientale, se sont étendues toutes deux jusqu'à la limite de leurs possibilités, sans presque se rencontrer. Mais la révolution industrielle, produit de notre civilisation occidentale, a étendu son action à toute la surface de la planète et à l'ensemble de l'humanité. L'essentiel de notre histoire contemporaine n'est pas la création temporaire de vastes empires par l'expansion des nations européennes, c'est l'édification par leurs soins d'un système technique d'application universelle, amorçant une unification désormais irréversible du monde.

Il serait banal d'insister sur l'importance des routes de l'air et la rapidité croissante des communications intercontinentales, sur les liaisons instantanées assurées désormais aux nouvelles et aux moindres frémissements d'idées. Mais il est également superflu de montrer la résistance instinctive des peuples aux menaces que ces nouveautés constituent pour leurs positions relatives et leurs conceptions différentes de vie. En même temps qu'à cette expansion des techniques, nous assistons à un raidissement national et à un compartimentage économique. Etrange paradoxe ! Les moyens de transport se sont multipliés de façon inconcevable : mais les barrières douanières aussi et l'on n'a jamais tant aspiré à la libération des échanges. A peine un réseau d'information vient-il d'enserrer le monde, offrant des possibilités inespérées de connaissance et de compréhension mutuelles, qu'une partie considérable s'en protège par un rideau de fer. Ainsi discerne-t-on deux lignes de force, en complète opposition, semant l'incertitude non seulement dans la politique des Etats, mais dans l'intelligence des individus et la volonté des peuples divisés contre eux-mêmes.

Pourtant, l'issue de ces contradictions ne paraît pas douteuse. Des craquements récents dans le bloc soviétique prouvent qu'aucune frontière, aucun régime policier, ne peuvent longtemps empêcher les peuples de prendre conscience de leur situation respective et il n'est plus question, pour maintenir des masses sous-évoluées dans leur condition inférieure, de leur refuser, comme le voulait Hitler, les moyens de culture et jusqu'à la vaccination (14). Le progrès économique ne s'accommode plus, d'autre part, du cadre trop étroit des Etats nationaux ; il réclame une politique de grands espaces, unis eux-mêmes, dans une étape ultérieure, par des liens fédératifs. Tout cela suppose un ajustement des conceptions et des institutions politiques à des nécessités techniques, sous la pression desquelles, bon gré mal gré, s'élaborera une organisation solidaire. Au point où nous en sommes, la question n'est pas de savoir si l'unification se fera, mais si la sagesse des hommes permettra d'éviter qu'elle se fasse par les armes.

---

(13) TEILHARD DE CHARDIN, « Une interprétation biologique plausible de l'histoire humaine : la formation de la noosphère ». *Revue des questions scientifiques,* 20 janvier 1944.

(14) *Libres propos sur la guerre et la paix,* recueillis sur l'ordre de Martin Bormann, p. 199 et 203.

Pour revêtir une ampleur exceptionnelle, puisqu'elle atteint au stade ultime, cette crise ne doit donc pas nous surprendre. La marche du monde vers l'unité a été marquée, à chaque étape, par des secousses violentes, résultat de décalages entre le progrès technique et l'évolution politique. Ainsi s'expliquent souvent la formation des grands empires, comme leur désagrégation. Les spasmes d'aujourd'hui rappellent à certains égards ceux qui, dans l'antiquité, ont accompagné la prédominance de l'hégémonie maritime sur la puissance continentale, ou ceux encore qui, dans les temps modernes, ont marqué la création des grands Etats nationaux.

Je ne méconnais pas ce qu'a d'incertain et d'arbitraire une interprétation de l'histoire prétendant localiser les grands mouvements humains et en dégager la cause déterminante. Après le chef-dœuvre de Bossuet sur la marche providentielle des événements, les essais de synthèse d'un Pirenne (15) ou d'un Toynbee (16), bénéficiant des moyens modernes d'investigation, nous apportent cependant de précieuses clartés. Et ce n'est pas négliger l'aspect spirituel des problèmes que de relever l'importance d'inventions par lesquelles le génie humain s'est peu à peu rendu maître de l'univers, sans l'être davantage de lui-même. C'est même une façon de reconnaître, comme l'a dit Gaston Roupnel, « le témoignage d'une raison dont la nôtre est un misérable écho terrestre » (17).

Personne ne conteste que, dès les premiers noyaux de civilisation, les routes du commerce ont joué un rôle capital. A l'époque caravanière, la Mésopotamie fut le centre du monde antique, parce qu'elle constituait la grande voie de l'Asie antérieure et de l'Egypte vers les Indes. Puis la mer a triomphé du continent : l'axe de la vie économique traversant désormais la Méditerranée, c'est autour de cette voie que vont s'affirmer les hégémonies politiques. L'heure de la Grèce a sonné. Pourquoi faut-il qu'ayant victorieusement résisté à la puissance du Grand Roi, elle n'ait pas su dominer ses particularismes et ait dû accepter, d'Alexandre d'abord, puis de Rome, l'unification qui procura au monde plusieurs siècles de paix ?

Les grandes invasions mirent un terme à la *Pax Romana*, nous aimons à y voir aujourd'hui la rançon d'une expansion civilisatrice à l'ensemble du monde barbare. On sait comment la chrétienté, préludant à son tour à une organisation de la vie internationale, disciplina les vainqueurs et procura à l'Europe occidentale une nouvelle période de paix relative et de prospérité. Mais les armes spirituelles, dont disposait la papauté, perdirent peu à peu leur emprise sur des souverains trop puissants. Tandis qu'avec l'expansion du commerce terrestre et de la navigation maritime naissait un capitalisme international, la liquidation de la féodalité se traduisait par des crises sociales, politiques et religieuses. Les jacqueries, la guerre de Cent Ans, le grand schisme d'Occident, en constituent autan d'aspects. Les institutions du moyen âge son en ruine, celles du monde moderne ne son qu'en formation.

La Renaissance allait donner à la civilisation occidentale, avec un nouvel essor su tous les plans, le technique y compris, l'occasion d'une hégémonie mondiale. Tandis qu l'invention de la poudre à canon arrêtait définitivement, d'après René Grousset, le menaces d'incursions venant des steppes asiatiques, la maîtrise des océans, affirmée par la découverte de l'Amérique, détournait de la mer l'empire des Mogols. Ce fut, d'aprè Jacques Pirenne (18), la plus grande révolution qui s'opérât jamais dans l'économie universelle. Avec le déclin de l'Asie s'affirmait l vocation de l'Europe moderne. Une nouvell secousse, marquée par la guerre de Trent Ans, la conduisit à la constitution des grand Etats modernes et à cette politique d'équilibre qui, par-delà les guerres de la Révolution et de l'Empire, assura l'extraordinair prospérité du XIXe siècle, dont les effets étendus au monde entier, devaient en ébranler la structure politique.

Par un acte de véritable suicide, l'Europ elle-même a mis fin, par le déclenchement de deux dernières guerres, à une hégémoni qu'aurait dû confirmer sa révolution industrielle. D'autres puissances la surclassen aujourd'hui. Mais le cadre des Etats, petit ou grands, est lui-même remis en questior avec la notion de souveraineté nationale qu prévalut au XVIe siècle. L'état de la techniqu impose une nouvelle adaptation des institutions politiques. Un premier essai d'organisation mondiale a été tenté au lendemain de l guerre 1914-1919, avec la Société des Nations. Après l'effroyable parenthèse des années 1939 1945, l'expérience a été reprise, sans plus d succès apparent, par l'Organisation de Nations Unies. Mais dans leurs pires divisions, les peuples n'échappent pas aux solidarités qui les unissent. C'est ainsi que les conflits modernes se présentent, à bien de égards, comme des guerres intestines, ave tout ce que celles-ci comportent d'idéologiqu et par conséquent de passionnel et d'inexpiabl. Et cela explique la régression morale laquelle nous assistons, après un effort, long temps couronné de succès, grâce à l'action d l'Eglise et à l'élaboration du droit des gen pour limiter les effets destructeurs des ba tailles, épargner les populations civiles e adoucir le sort des prisonniers.

En bref, revenant sur nos illusions de 190 voire de 1918, nous ne pouvons que souscrir au jugement sur lequel René Grousset ouvr son *Bilan de l'histoire* : « L'homme est déso mais sans illusion sur le fauve qui dorma en lui... La guerre qui s'achève aura ain ramené l'humanité à la modestie de ses origines : c'est là un point où les théories évolutionnistes rejoignent très exactement l dogme du péché originel. » (19)

(15) JACQUES PIRENNE, *Les grands courants de l'histoire universelle*. Albin Michel, 1947.
(16) ARNOLD J. TOYNBEE, *L'histoire. Un essai d'interprétation*, Gallimard, 1950, et *La civilisation à l'épreuve*, Gallimard, 1951.
(17) GASTON ROUPNEL, *Histoire et Destin*. Bernard Grasset, 1953. Page 413.
(18) JACQUES PIRENNE, *op. cit.*, II, p. 315.
(19) RENÉ GROUSSET, *Bilan de l'histoire*. Plon, 1946.

### III. — La crise actuelle

Eclairés par les recherches sociologiques et par la philosophie de l'histoire, il nous est plus aisé de comprendre à présent les données essentielles de la crise internationale, sur laquelle nous aurons à réfléchir pendant cette laborieuse Semaine.

La révolution industrielle et la tendance unificatrice à l'organisation des grands espaces ont abouti à la constitution de deux blocs, entre lesquels s'est établie une redoutable compétition. Car si les conceptions économiques et sociales y sont radicalement différentes, ils rivalisent dans l'exploitation des mêmes techniques.

A bien des égards, en effet, le défi porté par la Russie soviétique au monde capitaliste n'est qu'un nouvel effort d'occidentalisation, rappelant, avec plus de brutalité encore dans les méthodes, celui de Pierre le Grand. Il est impossible d'en comprendre toute la rigueur si l'on ne se souvient des conditions dans lesquelles a été entreprise cette première expérience marxiste, sur laquelle convergeaient l'attention et les espoirs du monde ouvrier. Pour réussir, en dépit de tous les pronostics, leur révolution prolétarienne, il fallait à Lénine et à son successeur, sans aucun souci de ménager les étapes, rattraper un immense retard économique et constituer un équipement équivalent ou supérieur à ceux des pays les plus évolués. Que cette politique ait été en partie inspirée, chez Staline surtout, par des desseins impérialistes, c'est vraisemblable. Qu'en dépit de ses objectifs lointains elle soit dans l'immédiat parfaitement inhumaine et dans la logique du matérialisme athée, c'est certain. Mais sur le plan des réalisations matérielles, elle se traduit jusqu'à présent par d'indéniables succès. Le rythme de la progression y dépasse, semble-t-il, grâce au travail forcé, la norme capitaliste (20), et par suite des restrictions imposées à la consommation, cette production croissante permettrait, après un développement considérable des armements, des investissements qui devraient assurer un jour l'égalité, sinon la supériorité des niveaux de vie. Peut-être même n'est-il pas impossible que le communisme, abstraction faite de ses procédés tyranniques, soit un moyen plus efficace que le capitalisme libéral pour mettre en valeur des territoires dont les conditions géographiques ou l'insuffisante éducation des masses ne se prêtent pas à l'initiative individuelle.

On conçoit dès lors que, pour en arriver à ses fins, le gouvernement des Soviets ait cherché à maintenir les populations qu'il contrôle dans un état de complète ignorance sur la situation politique et les conditions de vie des pays appartenant à l'autre bloc. D'où le paradoxe du rideau de fer, à l'intérieur duquel une propagande scientifiquement menée aboutit aux surprenants résultats que nous a traduits Michel Gordey, dans un reportage dont il est difficile de suspecter l'objectivité (21). Les populations russes semblent parfaitement sincères dans leurs opinions, diamétralement opposées aux nôtres, sur la situation internationale, la liberté de la presse, la littérature et l'art, etc. Une croyance indiscutée à la misère, dont souffriraient les habitants des Etats-Unis et de l'Europe occidentale ; la certitude aussi qu'à force d'être trompés par leurs gouvernements ils sont tous devenus des espions en puissance, rendent pour ainsi dire inutiles les interdictions de contact avec les « agents du capitalisme » qu'elles rencontrent exceptionnellement. Ainsi les deux camps risquent-ils de se détester de plus en plus, parce qu'ils se connaissent de moins en moins. Mais ce n'est là qu'un résultat accessoire. L'essentiel est que le peuple russe, sa passivité aidant, paraît s'accommoder de sa condition et qu'une incontestable mystique lui fait accepter des sacrifices dont les générations futures seraient seules à bénéficier.

Cette religion prolétarienne n'est malheureusement pas sans attrait sur la fraction déshéritée du « monde libre », qui en accepte tous les dogmes. La tentation est dès lors naturelle de chercher à accroître, par une action subversive, des difficultés qui constituent le thème de la propagande à laquelle elle s'associe. C'est à quoi aboutissent les partis communistes, à qui il est aisé d'exploiter des déceptions et d'exaspérer des revendications qui ne pourraient même pas s'exprimer de l'autre côté du rideau de fer. Avec la même absence de logique, ils s'emploient à éveiller dans les masses indigènes, vivant sous le contrôle des « Etats capitalistes », un nationalisme dont les moindres manifestations sont étouffées dans les Etats satellites.

Le monde soviétique a-t-il, lui aussi, son « prolétariat interne » ? C'est probable. Et peut-être les oppositions y seraient-elles plus vives que chez nous, si elles pouvaient se manifester librement. Nous n'en avons, avouons-le, aucune connaissance pour la Russie. Mais les récentes émeutes de Prague et de Berlin ont jeté une lumière assez vive sur la volonté de résistance des satellites d'Europe et sur les difficultés auxquelles s'y heurte l'expérience communiste.

Cette tension pour réussir coûte que coûte la gageure où les a engagés leur foi marxiste éclaire aussi la politique internationale des autorités soviétiques. Tous leurs efforts, à Dumbarton Oaks et à Yalta comme à San-Francisco, après qu'elles se furent assuré un glacis élargissant le champ de leur expérience, tendirent à protéger celle-ci contre la contamination extérieure par un système de coexistence qui leur permettrait de défendre toujours leur isolement. D'où la règle d'unanimité, limitée, il est vrai, aux Cinq Grands, qu'elles ont su imposer à leurs partenaires pour toutes les décisions du Conseil de sécurité, malgré les inconvénients de cette procédure constatés à la S. D. N. D'où l'abus de ce droit de veto et la mauvaise humeur qui en est résultée chez les autres délégations et dans l'opinion publique du « monde libre ». L'attitude de Moscou est incompréhensible, en effet, pour qui n'est pas attentif à sa primordiale préoccupation. De leur côté, les

---

(20) ALFRED SAUVY, « Sur le second front : une bataille qui se perd », *le Monde*, octobre 1952.

(21) MICHEL GORDEY, *Visa pour Moscou*. Gallimard, 1951.

communistes, enfermés dans leur position juridique, ont pu considérer que le camp adverse manquait à l'esprit et peut-être à la lettre de la Charte, en profitant de leur absence du Conseil de sécurité — faute tactique aussitôt réparée — pour engager les Nations Unies dans la guerre de Corée (22).

C'est qu'en effet, entre ces deux mondes qui s'affrontent, il y a l'enjeu d'un troisième tiers de l'humanité, ni communiste ni capitaliste, et qui cherche sa voie entre les deux idéologies rivales. Le relèvement de certains niveaux de vie, mal supportés par les intéressés depuis que nos techniques leur ont permis d'en prendre conscience, apparaît à la fois, de part et d'autre, comme un dessein généreux et comme une arme dans la lutte engagée entre les deux blocs. Le ravitaillement par la F. A. O., ou le quatrième point Truman, suffiront-ils à sauver les populations de l'Inde d'un désespoir qui les conduirait au communisme, comme il y a précipité la Chine ? « La guerre de libération du peuple chinois, a dit Mao Tsé Tung, est une forme d'aide aux peuples exploités qui combattent dans les différentes régions d'Europe et d'Amérique. » (23) Appel non déguisé aux classes déshéritées et aux masses indigènes de notre camp. Aussi, notre peur du bolchevisme procède-t-elle moins de la menace d'une agression militaire, telle que nous la redoutions naguère de la part de l'Allemagne, que d'un complexe d'infériorité devant l'ampleur des problèmes à résoudre et la pression des propagandes adverses.

Rien d'étonnant que ces préoccupations hantent particulièrement une Europe divisée et affaiblie. Car si elle n'est pas assez misérable pour chercher une solution désespérée dans le communisme, elle n'est plus assez prospère pour assurer seule sa défense et son relèvement, là surtout où l'action communiste vient paralyser ses efforts. Et ce schisme qu'accuse, en plusieurs nations, le corps social est de nature à faire réfléchir, s'il est vrai, selon la thèse de Toynbee, que les civilisations ont toujours dû leur désintégration à l'assaut combiné d'un prolétariat intérieur et d'un prolétariat extérieur (24).

Ainsi se confirme l'observation indiquée dès les premières lignes de cette leçon : la substitution au national du social, avec toute l'orchestration donnée à ce terme par le matérialisme dialectique, comme facteur essentiel des conflits internationaux. Sans doute, assiste-t-on, dans les masses indigènes, à un éveil des nationalismes qui paraît contredire cette assertion. Mais outre qu'il faut y voir la contagion d'une fièvre, dont nous commençons à nous guérir, les passions raciales ou religieuses sont facilement exploitables par une idéologie. Disons donc, pour nous résumer en une formule nécessairement sommaire, que le problème international est devenu, pour une large part, un problème social posé internationalement.

Rappeler ces quelques faits, c'est souligner l'inanité d'efforts qui ne s'attaqueraient pas à la racine du mal. Il serait vain, sinon nocif, de progresser prématurément sur le terrain des institutions juridiques, en cherchant à supprimer, par exemple, un droit de veto inscrit actuellement dans le contexte sociologique. On voit au contraire l'immense intérêt d'une limitation des armements, réclamée constamment, et encore dans son dernier message de Noël, par S. S. Pie XII, maintes fois proposée aussi par les deux partenaires, mais qu'un manque de confiance réciproque a rendue impossible jusqu'ici : non seulement elle produirait un heureux effet de « relaxation » en détendant l'atmosphère politique, mais elle libérerait aussi des forces de production énormes pour le relèvement des niveaux de vie.

Tels sont, succinctement exposés, quelques éléments de la présente crise. Me sera-t-il permis, en terminant et sans déflorer les travaux de cette Semaine, d'indiquer plus sommairement encore l'esprit dans lequel nous les entreprenons ?

Est-il possible d'éviter un nouveau conflit sanglant ? L'Europe se pose la question avec une particulière anxiété, menacée qu'elle est de devenir l'arène d'un troisième conflit mondial, dont les vrais partenaires ne seraient plus européens. Cela ne signifie pas, certes, qu'il faille endosser toutes les oppressions, accepter tous les empiètements sans réagir. Outre que des principes supérieurs sont souvent en cause, avec lesquels on ne transige pas, le souvenir de Munich est là pour nous rappeler la vanité des concessions indéfinies. Mais autant que la fermeté, la sagesse politique impose la patience et la modération, seuls moyens de réduire les incompréhensions et de surmonter les réflexes de la peur.

L'équilibre est difficile à maintenir entre les deux blocs tels qu'ils sont constitués et la coexistence pacifique ne peut être qu'un pis-aller, comme l'indique le titre même de cette session. Mais le temps ainsi gagné peut servir à réduire les oppositions économiques et sociales, qui sont à la source des présentes difficultés. Sans doute, la condition première est-elle l'abaissement du rideau de fer et l'allégement des oppressions que le régime stalinien a installées en Russie et dans les Etats satellites. Mais nous nous refusons à admettre que toutes les difficultés viennent de l'autre camp, qu'il ne peut dépendre en partie de nous de limiter la guerre froide et de l'empêcher de dégénérer en guerre chaude.

En tout cas, il est une action où peuvent s'exercer notre clairvoyance et notre courage : c'est de réduire, dans toute la mesure possible, l'importance d'un prolétariat accessible aux propagandes subversives. Le jour où certaines misères n'affecteraient plus, de notre côté, des couches encore trop larges de la population — et je pense notamment à la crise du logement et à l'insécurité du travail, — nous serions en meilleure posture pour lutter contre la pénétration communiste. Ce qui pose pour nous, en face des plans quin-

---

(22) Sur ces conceptions divergentes de la coexistence pacifique, voir les articles de M. BERLIA et de M. LYON CAEN, dans le *Journal de Droit International*, 1952, n° 1.

(23) Cité par JULES MONNEROT, *La guerre en question*. Gallimard, 1951. Page 31.

(24) C'est la situation qu'expose, tout au long de son ouvrage précité, M. Jules Monnerot.

quennaux, un problème de productivité. Reconnaissons, à ce propos, que nous n'avons pas su rénover à temps un capitalisme libéral, dont le progrès technique a dérangé les automatismes et dont les cadres sont désormais trop étroits. Mais de telles évolutions sont ardues, nous le savons, dans les pays de vieille civilisation et les enseignements de l'histoire sur les malheurs de la Grèce antique ou de l'Italie, à l'époque de la Renaissance, ne nous empêchent pas d'achopper sur la construction d'une Europe à qui manquent les bases économiques et les structures indispensables à sa survie.

Sur ce plan économique et social, cependant, les oppositions entre les deux blocs ne sont pas absolument irréductibles, pour peu qu'aux déclarations idéologiques se substitue l'examen concret du réel. Le stalinisme a déjà fait bien des entorses aux principes marxistes et les nouveaux chefs de Moscou semblent disposés à prendre d'importantes mesures de détente dans les pays satellites d'Europe. Soit pour éviter des révoltes qui grondent, soit parce que les volumes de production permettraient un suffisant accroissement des biens de consommation, les comparaisons pourraient devenir moins dangereuses entre les conditions de vie des deux zones et rendre moins nécessaire la rigueur du rideau de fer. Inversement, qui oserait dire qu'une transformation du capitalisme libéral n'est pas en cours et jusqu'aux Etats-Unis ? L'aménagement des puissants moyens de production exigés par l'économie moderne — et je pense notamment à la vallée du Tennessee — dépasse partout les possibilités de l'initiative privée. Des institutions ont éé créées outre-Atlantique pour régulariser l'économie et le dernier conflit de la métallurgie a montré jusqu'où pouvaient aller les interventions de l'Etat (25). Ainsi, aucun bloc n'est intégralement communiste ni libéral. Est-il impossible qu'échappant à des controverses théoriques menées à des fins de propagande, les différentes nations n'en viennent à rechercher, comme nous l'avions suggéré à la Semaine sociale de Lille pour la France, le compromis entre la libre entreprise et le socialisme qui, dans le respect de la personne humaine, s'adapterait aux conditions géographiques et au tempérament de chacune ? Il ne paraît pas impossible non plus, en partant de données réalistes, qu'un développement des échanges commerciaux favorise la pacification des esprits.

Mais cet effort de patience et d'imagination, dont l'application concrète relève des options politiques, suppose qu'il y ait des hommes, dans tous les camps, pour résister aux passions belliqueuses et aux intoxications de la propagande. Et n'est-ce pas à nous, chrétiens, d'en donner l'exemple, en obéissant à la fois aux appels généreux du Souverain Pontife et aux enseignements de l'Eglise qui nous éviteront de tomber dans les pièges d'une fausse paix ? Et me sera-t-il permis de me réjouir, en terminant, qu'un certain nombre d'hommes d'Etat, dont nous n'avons à apprécier ni les réalisations ni les projets, s'inspirent de cet esprit dans l'effort d'organisation internationale, dont ils ont la lourde responsabilité ?

Dans l'entraînement matérialiste de sa révolution technique, la civilisation occidentale s'est jusqu'ici montrée impuissante à résoudre les problèmes qu'elle a soulevés par une certaine unification du monde. Qu'elle revienne à l'esprit qui l'animait jadis ! La paix, don de Dieu, est dans tous les domaines le fruit du détachement et du sacrifice, une tension de l'homme vers un ordre qui le transcende. Le P. Fessard nous a montré comment un amour vrai de la patrie conduisait à porter au-delà de ses frontières la recherche de la justice et de la charité (26). On pourrait en dire autant des solidarités sociales, plus vivement ressenties en ce moment, mais tout de même moins profondes, et tenter, pour harmoniser ce qu'elles ont d'apparemment contradictoire, un diptyque inspiré de celui que fit Maurice Blondel à la première Semaine sociale de Paris, sur les patries et l'humanité (27). Que, dépassant les intolérances de classes comme les égoïsmes nationaux, notre civilisation donne à présent une structure morale à la communauté internationale qu'elle a commencé de créer ! *Opus justitiae pax.*

(25) EMILE RIDEAU, « Signification historique d'un conflit ; la grève de la métallurgie aux Etats-Unis (2 juin, 25 juillet 1952). » *Les Etudes,* juillet-août 1953.

(26) G. FESSARD, *Pax Nostra.* Grasset, 1936.

(27) MAURICE BLONDEL, *Patrie et Humanité.* Cours professé à la Semaine sociale de Paris, 1928, et *Lutte pour la civilisation et philosophie de la paix.* Flammarion, 1939.

---

— *Dépassons-nous !* (Lift up your heart), par Mgr FULTON SHEEN, traduction de M. l'abbé L. Brevet. — Un vol. 13,5 × 20 cm., 320 pages. Prix : 650 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Il y a en chacun de nous deux personnalités, le *je* et le *moi.* Le premier est fait à l'image et à la ressemblance de l'esprit du monde, centré sur lui-même, il veut le monde à son service. Le second est notre personnalité vraie faite à l'image de Dieu ; épanoui au monde dans lequel il vit, il veut le servir. Le *moi* ne croîtra que dans la mesure où le *je* diminuera. Le moi, enfin, doit s'achever en s'effaçant devant Dieu révélé dans le Christ de façon à pouvoir dire avec saint Paul : « Ce n'est plus moi moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » (*Gal.,* II, 20.) C'est là tout le programme de vie spirituelle développé par le dynamique jeune prélat américain dans ce bel ouvrage, à la fois mystique et pratique et si parfaitement adapté à la mentalité de notre époque.

— *Ut sint unum !* par SIMON ARSENAULT, S. V. — Un vol. 19 × 12,5 cm., 192 pages. Editions Caritas, 77, rue d'Aiguillon, Québec (Canada).

L'homme est régi par la loi de l'unité, son cœur et sa volonté y aspirent de toutes leurs forces. Le monde actuel, divisé comme il ne l'a jamais été, fait de louables efforts vers cette unité, mais cette paix à laquelle il aspire, tant sur le plan économique que sur le plan politique, ce n'est que dans l'unité en Dieu de qui tout nous vient qu'il la trouvera. Le R. P. Arsenault, de l'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul, par son livre si attachant, qu'il a écrit en priant — nous dit-il dans son prologue, — contribuera à faire mieux aimer et désirer cette unité et à susciter des apôtres qui lutteront pour elle.

— *Pie X ou comment le petit Beppi devint un grand Pape,* par MADELEINE-LOUISE DE S. — Un vol. 19,5 × 14 cm., 74 pages. Editions Beauchesne, Paris.

Les enfants liront avec beaucoup d'intérêt et de fruits ce petit livre écrit pour eux et agrémenté de nombreux dessins de Suzanne Iribarne.

# Sommaire des leçons

## Bilan de deux guerres mondiales,

par M. ANDRÉ LATREILLE *professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.*

C'est en historien et humaniste que M. A. Latreille entreprend de dresser le bilan de la guerre : 50 millions d'hommes « couchés dessus le sol à la face de Dieu ». La guerre a changé totalement ses traits à notre époque. D'une guerre entre nations on a fait une guerre entre continents, une guerre mondiale et, pis encore, une *guerre totale*. De là des effets majeurs qui en bouleversent et l'économie et les méthodes dans le sens le plus horrible pour aboutir à des résultats qui dépassent en horreurs et en ruines tout ce que le monde, plusieurs fois millénaire, avait connu.

Et voici des bilans :

*Bilan matériel :* la guerre de 1914 à 1918 a mobilisé 60 millions d'hommes, 8 500 000 ont été tués, 30 millions ont été blessés. Le nombre des morts non combattants fut à peu près égal. La France a dépensé plus que le montant total de sa richesse nationale. — De 1939 à 1945, les Quatre Grands seuls ont mobilisé autant d'hommes que tous les belligérants de la première guerre mondiale et les Etats-Unis ont dépensé plus que tous les autres pays réunis. On déplore au moins 50 millions de tués, militaires ou civils, dont 16 ou 17 millions pour l'U. R. S. S. et 4 600 000 pour la Pologne. — L'U. R. S. S. a subi en dommages près de cinq fois la valeur de son revenu national de 1940 et une partie de son territoire grand comme la France a été ravagée. — Un des traits les plus spécifiques de notre civilisation est celui-ci : alors que nous avions lutté pour l'abolition de l'esclavage, nous assistons à de monstrueux transferts de populations, 70 millions de 1922 à 1947, et à l'ouverture des camps de déportation et de travail forcé. Hitler a déporté à lui seul 18 millions de personnes. D'autres transferts plus monstrueux encore ont été organisés même par des peuples libérés par la guerre : songeons seulement à l'Inde et au Pakistan.

*Bilan moral* aussi : Les équilibres politiques et économiques sont disloqués, la moralité subit des crises graves, marquées par le goût de la violence, la perversion des sentiments, le recul du sentiment religieux et du sens de l'Eglise. — Le choix n'est toujours pas laissé aux pacifiques, mais l'effort pour la liberté n'a pas été, néanmoins, fait en vain. — Certes, la guerre totale rend difficile le retour à la paix. Il est impossible encore aux gouvernements de fonder la paix sur les traités ; de créer une coopération active et efficace entre les nations et d'obtenir une suspension d'armes universelle. — Néanmoins, faudra-t-il conclure, la faillite de la paix vient surtout de la contagion de la peur, d'une peur qui favorise le fanatisme et qui semble gagner le peuple qui devrait en être le plus exempt. Les notions les plus claires s'obscurcissent. Mais nous n'avons pas de raisons de nous décourager. De même que Henri IV fut le restaurateur de la paix française, des hommes de bonne volonté, répondant à l'attente des peuples, doivent travailler à ramener la paix dans le monde même (1).

(1) Au début de l'après-midi, une réunion d'information, que présidait Mlle Hélène Caron, de la Commission générale des Semaines sociales, permit un échange de vues sur le rôle des mouvements d'inspiration catholique dans la prise de conscience des réalités internationales.

## Les fondements matériels et idéologiques du désordre contemporain,

par le R. P. BIGO, S. J., *directeur de l'Action populaire.*

Deux idéologies s'affrontent actuellement sur notre planète à la poursuite de l'hégémonie mondiale et on se bat, en définitive, pour une conception de l'homme, et c'est pourquoi cette lutte est totale et sans merci. Mais ces idéologies sont nées de deux systèmes économiques en opposition radicale, où la logique n'est pas toujours de règle : démocratie économique ne va pas toujours de pair avec démocratie politique et sociale. Le fond du débat est de savoir si entreprise privée et marché libre pourront subsister. Comment en est-on venu là ? La réalité a imposé une option technique. La nature a fait de l'Amérique le pays rêvé des pionniers : l'individualisme économique devait y réussir... jusqu'à l'entrée en fonction de l'organisateur public qui le concurrence en l'aidant. En Russie, l'industrie naissante s'est vu d'emblée poser des problèmes immenses dépassant les possibilités de l'entreprise privée. La Russie n'a pas eu le temps : elle a été obligée de passer brusquement de l'artisanat au combinat.

Si le collectivisme a séduit les pays sous-développés, c'est parce qu'il apparaît aussi comme capable de résoudre des problèmes dépassant les possibilités de l'entreprise privée. Mais du coup on s'est fait, de part et d'autre, une idée différente de l'homme et de la société, deux idéologies sont nées parce que les systèmes économiques finissent par créer un type d'homme et de société. L'argent sépare dans une incompréhension réciproque et comme fatale, et dans leurs mœurs, ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas. Les nations possédantes écrasent et dominent sans en avoir conscience. De même, le collectivisme s'enferme dans son univers, le *racisme* de l'argent fait place à la dialectique révolutionnaire et à la philosophie matérialiste. Mais cette opposition est-elle irréductible ? L'Eglise ne le croit pas et elle demande, aux uns et aux autres, de mettre au-dessus des idéologies et des systèmes les réalités et les exigences humaines, qui en corrigeront le simplisme et la factice opposition.

## Les formes actuelles des antagonismes internationaux,

par M. GEORGES LE BRUN-KERIS, *conseiller de l'Union française.*

Ni la guerre ni la paix n'osent plus dire leur nom. Nous assistons à un double pourrissement. La paix est mêlée de guerre. La guerre comporte de grandes périodes d'immobilité qui la font appeler la « drôle de guerre », qui se transforme en guerre des nerfs ou en guerre froide. La guerre aurait-elle donc peur de la guerre et reculerait-elle épouvantée devant sa propre ampleur dévastatrice ? Pourquoi donc revêt-elle ces formes nouvelles ? Parce que la guerre est fille de son époque et que, présentement, elle découle de deux phénomènes : l'industrialisation et l'invasion des idéologies dans les antagonismes internationaux. Les moyens qu'elles édifient sont d'abord des armes psychologiques, une propagande orientée par la psychologie de l'adversaire à réduire et qui est l'incarnation moderne de la vieille tactique du cheval de Troie ; une propagande qui vise à créer et à exploiter la mau-

vaise conscience de l'adversaire. Les Etats totalitaires usent de cette technique de dissociation sur les Sociétés ouvertes après s'être constitués eux-mêmes en Sociétés fermées. Le rideau de fer est d'abord cette barrière. Les démocraties y répondent en utilisant l'arme de la prospérité et par le blocus des matières stratégiques. Mais la guerre moderne emploie aussi des moyens plus belliqueux : la peur, la guerre des nerfs, la menace atomique (arme à double tranchant d'ailleurs, car elle a suscité des rassemblements pour la paix). Cette guerre, avec des armées suréquipées, dégénère de plus en plus en guérillas et en corps à corps : si elle utilise la bombe atomique, la mitraillette et le poignard du terroriste, souvent également, la guerre froide mène progressivement vers la guerre chaude. Il faut donc réagir. Mais comment assurer la coexistence autrement que passive entre des peuples qui n'ont pas la même notion de la vérité objective ? Les légères fissures qui viennent de se produire dans le rideau de fer, voyage des marins soviétiques à Londres et à Paris, liberté de déplacement des diplomates à Moscou, sont-elles vraiment des symptômes de répit de la guerre froide ? On voudrait l'espérer. Encore faudra-t-il aboutir à un ordre international qui soit autre chose qu'un simple directoire des Quatre Grands.

## Les tentatives d'organisations internationales et leurs échecs,

par M. Emile Giraud, *professeur des Facultés de droit et membre du secrétariat de l'O. N. U.*

Il y a deux sortes d'institutions internationales : les unes politiques et « techniques » (S. D. N., O. N. U.), les autres surtout techniques (Organisation internationale du travail, Organisation mondiale de la santé, etc.). La responsabilité de la paix incombe principalement aux organisations politiques et, si elles échouent, c'est parce qu'il y a des peuples dominateurs et subversifs qui s'imposent soit par leur puissance, ou le refus des pacifiques à employer la force qu'ils possèdent, ou à s'entendre devant le danger commun. Ainsi la S. D. N., après une période de succès (1920-1930), parce que ses leaders (France et Grande-Bretagne) désirent la paix et le *statu quo*, amorce une période d'échecs (1931-1940) du fait des nations subversives : Japon, Italie fasciste, Allemagne hitlérienne. On eut ainsi le conflit japonais (1931) ; l'échec de la Conférence de désarmement (1933) ; la sortie de l'Allemagne de la S. D. N. et son réarmement en violation du traité de Versailles (1933-1934) ; le conflit éthiopien et l'échec des sanctions (1935-1936) ; la remilitarisation de la Rhénanie (1936) ; l'Anschluss (1938) ; l'asservissement de la Tchécoslovaquie (1938-1939) ; l'agression de la Pologne (1939). C'est que nationalisme, militarisme et impérialisme du passé ont été poussés à l'extrême par l'Etat totalitaire moderne alors que, par ses insuffisances fondamentales, la politique des puissances démocratiques (incapacité à voir le danger du totalitarisme d'Etat, isolationnisme, mauvais pacifisme, qualité médiocre des gouvernements) lui laissait le champ libre. Pour parer à ce danger, l'action d'une organisation internationale peut revêtir trois formes : *la discussion et la recherche de solutions de conciliation*, sorte de *clearing* politique international exerçant une pression politique et morale sur les nations en conflit ; *le jugement* porté sur un cas au nom de l'Assemblée ou du Conseil de la S. D. N. ou de l'O. N. U. (à condition que l'Etat agresseur ne défie pas l'Organisation internationale et ruine ainsi son autorité) ; enfin, *la coercition* par les sanctions économiques, financières, etc., ou militaires si les autres sont insuffisantes.

## Tableau actuel des institutions internationales,

par M. Marcel Merle, *professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.*

La Société internationale est un phénomène des temps modernes institutionnellement permanent et stable, qu'il s'agisse d'institutions privées ou publiques, universelles ou régionales dans leur champ d'action, leur fonction politique ou administrative, etc. Il y a actuellement une centaine d'institutions publiques et 804 institutions privées internationales. Ces institutions, qu'elles soient « politiques » (aux fonctions législative, exécutive ou juridictionnelle) ou administratives (services ou établissements publics internationaux, conseil économique et social ou de tutelle), remplissent leur rôle d'une façon relativement satisfaisante. Les imperfections proviennent des vices de structure. En fait, la société internationale est une société d'Etats (où les institutions privées n'ont qu'un très faible rôle). On y a admis le principe représentatif pur qui en fait une représentation exclusive au profit des Etats, égalitaire et souveraine. D'où la politisation des institutions internationales. On aboutit ainsi à un conflit entre les exigences de l'ordre international et la structure actuelle de la société internationale, conflit qui n'aura de solution que par un aménagement nouveau de la structure de la société internationale. Mais il ne faut pas nier l'importance du rôle de ces institutions et ne pas oublier que c'est par elles que se fera l'évolution structurelle nécessaire et qu'elles sont aptes à poser les problèmes à l'échelle du monde et à en indiquer les solutions.

## L'Eglise catholique, la guerre et la paix,

par M. Maurice Vaussard, *vice-président du Comité national de* Pax Christi.

Sujet très vaste, le problème de l'action de la papauté pour la paix, aux premiers siècles, au moyen âge et en ce qui concerne les théologiens de la Contre-Réforme, se trouve traité dans *L'Eglise et la guerre* (Bloud, 1913) et les cours de Georges Goyau, Mgr Julien et le R. P. Valensin, à la Semaine sociale du Havre (1926). L'ère industrielle, la conscription nationale, la politique des nationalités, ont changé les perspectives de la guerre. Après la Révolution, cette politique des nationalités bouscule les disciplines chrétiennes d'avant la Réforme. Pie IX, patriote italien, au début de 1848, croit devoir participer à la guerre d'indépendance contre l'Autriche, mais, le 29 avril, il déclare en Consistoire que, *représentant du Dieu de paix* il ne peut désirer la guerre, mais doit sa sollicitude paternelle aux Italiens et aux Autrichiens. Il y perd sa popularité et plus tard ses Etats. Sur le plan doctrinal, le P. Taparelli d'Azeglio, S. J., dans son *Essai théorique sur le droit naturel*, établit un exposé systématique de la théologie de la guerre juste dans la société moderne. Mais le nationalisme exagéré, l'impérialisme racial ou économique se développent de plus en plus. L'Eglise prend alors position ; Pie IX condamne les faux principes des régimes politiques dans le *Syllabus* (1864). Léon XIII condamne le régime de la paix armée (allocution consistoriale du 11. 2. 1889 ; Encyclique *Praeclara gratulationis* du 20. 6. 1894) et se prononce en faveur du désarmement général à la suite du gouvernement russe (1898-1899). En 1885, sa célèbre médiation entre l'Espagne et l'Allemagne inaugure une série d'interventions pontificales pour une conclusion pacifique des conflits, continuée sous Pie X entre divers Etats (Afrique,

Amérique centrale ou méridionale). N'oublions pas l'intervention de Léon XIII auprès de Bismarck pour une neutralisation de l'Alsace-Lorraine, qui se heurte à une fin de non-recevoir absolue. Un évêque argentin et un évêque chilien, en 1900, sauvegardent la paix menacée, en Amérique du Sud, par un arbitrage dont le Christ colossal des Andes est le symbole. Mais avec Benoît XV et Pie XI s'inaugure une action intense pour rétablir ou consolider la paix entre les peuples comme entre les classes sociales. (Note de Benoît XV, 1er août 1917, aux chefs des nations belligérantes ; lettre à Mgr Chesnelong ; lettres de Pie XI à Mgr Signori et au cardinal Gasparri, lors de la Conférence de Gênes ; allocutions des nonces apostoliques en France, en Allemagne ; action d'assistance morale ou matérielle du Saint-Siège aux blessés, prisonniers, déportés, etc., nations sous-alimentées, persécutées ; enseignement proprement dit : *Pacem Dei, Ubi Arcano,* allocutions consistoriales, lettres apostoliques, etc.) Tous ces actes ont des échos dans les épiscopats de diverses nations (lettre collective des évêques allemands de 1923, discours du cardinal Faulhaber du 31 décembre 1928, Mgr Julien, évêque d'Arras) et les Organismes d'A. C. Les Associations et les publications d'inspiration catholique se multiplient en faveur de la paix (*Union catholique d'études internationales, Comité international d'action démocratique pour la paix,* etc. ; *Friedensbund Deutscher Katholiken* avec son organe *Der Friedenskampfer,* etc.).

On sait l'action intense de Pie XII pour la concorde entre les peuples et le rapprochement entre les classes sociales. Vraiment l'Eglise a pris en ces derniers temps un rôle de leader en faveur de la paix dans le monde, quel que soit le genre ou l'origine des conflits.

## Conception chrétienne de la paix,

par PIERRE JOUGUELET, *professeur agrégé de philosophie au lycée du Parc de Lyon.*

« Je vous donne ma paix », a dit le Christ. Qu'est-elle cette paix, comment la définir dans sa pureté, sans la surchage dont l'écrasent les additions humaines ? Elle est *universelle,* paix de tous et pour tous sans exception ; *entière,* de tout l'homme, dans les conflits sociaux, internationaux, publics ou privés ; *juste,* par l'avènement et le maintien de la justice contre toute violence ; *charitable* et *catholique,* excluant tout isolement. Elle n'est pas de ce monde, à la portée de simples moyens humains, mais elle est tangeante au monde par sa présence mystérieuse dans les âmes et son exigence toujours insatisfaite. Elle est la paix dans la lutte, une tension entre la personne et le groupe comme entre les groupes ; elle anime l'héroïsme de la guerre et celui de la paix ; elle exige l'enracinement comme condition de l'universalisme. Elle est en équilibre instable, précaire et menacé jusqu'au jour où rayonnera la *beati pacis visio !* Il faut la réaliser sans cesse jusque dans les groupes d'intérêts malgré leurs dangers, leur utilité comme leur insuffisance ; dans les classes qui hésitent entre le groupe d'intérêt et la communauté, malgré leur inaptitude à la fonder... Verrons-nous enfin le nationalisme céder la place au patriotisme ? Le groupe d'hier ne s'élargit-il pas en grand espace, en *Commonwealth*... aux dimensions de l'univers ? La civilisation occidentale, malgré son avance séculaire, gardera-t-elle son hégémonie ? L'Etat, enfin, qui a voulu être tout, acceptera-t-il de n'être que l'Etat ? Sur tous les champs, la paix reste l'œuvre de la personne et de la charité...

## Les groupes humains dans la construction de la paix : du groupe à la communauté humaine,

par M. JOSEPH FOLLIET, *professeur de sociologie à l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon.*

Le groupe est-il facteur de paix ou de guerre ? Pour Bergson, tout groupe tend à se clore, à devenir ainsi obstacle sur le chemin de la paix. Pour Blondel, l'action de la personne rayonne par ondes concentriques de groupe en groupe jusqu'à la communauté humaine, le groupe est donc moyen de paix. C'est vrai : le groupe humain est indispensable pour l'efficacité de l'action de la personne que ce soit, à des plans divers, la famille, la commune, le quartier, la paroisse, la province, la patrie, la civilisation, que se soit la nation, le métier, la profession ou la classe. Mais, c'est vrai aussi, le groupe a tendance à se fermer, bien que l'amour ne doive pas connaître l'exclusivisme. Si le monde est cassé, c'est parce que chaque groupe tend à se prendre pour une fin suprême et à ériger ses intérêts en norme jusqu'à se diviniser ou à devenir troupeau. S'abandonnant à ses instincts grégaires, le groupe engage la lutte au lieu de vouloir la coopération ; l'instinct asservit jusqu'à l'esprit. Dès lors, la paix, qui est surnaturelle, ne peut être l'œuvre que des libertés personnelles, qui ouvrent les groupes et brisent les déterminismes. Il nous faut donc des héros et des saints : témoin saint Bernard le pacificateur... Un peu de levain soulève la pâte lourde. Est-ce à dire qu'il faille supprimer les groupes intermédiaires ? Certes non, car ce serait tout sacrifier au totalitarisme et à l'abstraction : or, il n'est de paix que des vivants ; la paix est lutte, la paix est combat, non pas ouvrage de dames, mais œuvre virile de ceux-là qui savent surmonter les tensions et réaliser une harmonie dans la lutte même. Ni les groupes d'intérêts, qui sont utiles ; ni les classes, qui ont été impuissantes à imposer la paix ; ni le nationalisme, dont il est urgent qu'il revienne au sain patriotisme, ne peuvent à eux seuls fonder un ordre pacifique. Alors ? Ferons-nous l'Europe, tiers espace entre l'U. R. S. S. et les U. S. A. ? C'est là un progrès certain, incontestablement, de même que le Commonwealth et, dans une mesure, hélas ! moindre, l'Union française. A condition qu'ils demeurent ouverts et respectent les civilisations. Las ! la civilisation occidentale a, dans son expansion, exporté l'extérieur d'une civilisation, mais n'en a point livré l'âme. Quant à l'Etat, il faut le démystifier — ce qui n'ira pas sans démystification de l'opinion publique. L'Eglise, elle, est à la fin et au commencement. Supranationale, elle n'est pas une théocratie : sa mission est d'enseigner le Dieu de paix.

## Souveraineté de l'Etat et ordre fédératif,

par M. ALFRED POSE, *agrégé des Facultés de droit.*

Le monde, d'avant 1914, avec son nationalisme très vif, mais surtout sentimental, gardant un grand respect des libertés individuelles et un minimum d'exigences de la part de l'Etat, a été transformé profondément par la guerre. Les nécessités de la défense nationale ont permis à l'Etat-nation de devenir réellement ce qu'il était en théorie. La paix n'a pas rétabli l'état de choses antérieur à 1914 qui, s'il s'expliquait historiquement, n'était pas dans la logique de l'Etat-nation.

Les traités de paix qui ont suivi la guerre de 1914-1918 ont appliqué, autant qu'il était possible, le principe des nationalités. Divers autres Etats-nations ont vu le jour et, dans ce monde nouveau, la souveraineté de l'Etat a pris un

caractère tel qu'une guerre est derechef devenue inévitable. Ainsi s'est ouverte une crise de l'Europe, qui pose le problème de la valeur de l'Etat souverain, qu'on invoque jusque dans les territoires d'outre-mer où l'on discerne mal les fondements et les soutiens possibles d'une telle souveraineté. La notion d'Etat-souverain est donc au centre de difficultés qui demandent une formule nouvelle, préconisée par les partisans d'une Europe unie et qui est l'ordre fédératif.

Se refermant sur soi, la nation avait cherché à être une entité se suffisant à elle-même. La révolution industrielle, qui a multiplié les échanges, a été à l'encontre de ce repliement des nations. Et, pour se libérer de tout recours à l'extérieur, les pays les plus nationalistes ne voyaient qu'une issue : la guerre de conquête. L'échec de celle-ci doit mettre un terme aux folles ambitions de l'Etat-nation. Mais l'évolution économique, que la guerre a précipitée, pose, à toutes les nations européennes, des problèmes de structure comportant une autre solution qu'un simple assagissement des nations. Une terre devenue très petite du fait des découvertes scientifiques implique un retour à l'idée du genre humain. D'où la nécessité du recours à des formules nouvelles qu'appellent les besoins actuels des nations européennes et de leurs satellites d'outre-mer.

## Sociologie de la guerre moderne et théorie de la guerre juste,

par le R. P Delos, O. P.

Le droit international n'est pas arrivé encore à définir l'agression et la conscience morale se demande si la théorie classique de la guerre juste est applicable au monde moderne. La guerre juste ! l'expression en fait une question morale, de justice, de la conscience par conséquent. Faire rentrer la guerre sous les lois de la morale et de la justice, telle fut l'œuvre de saint Augustin, qui mérite, sur ce point, d'être appelé le Père de l'Occident. La paix est le fruit de la fidélité — mais d'une fidelité *volontaire* — à l'ordre. La théorie de la juste guerre a été élaborée à partir de trois changements modernes : la naissance de l'Etat, la naissance des grandes œuvres politiques et la naissance du droit des gens. Malheureusement, il y a manqué une doctrine de l'Etat.

Si la guerre est légitime pour récupérer un bien injustement ravi, encore faut-il qu'on définisse exactement ce qu'est l'Etat et fournir un critère objectif de ses droits. Le châtiment des coupables, suivant un contentieux pénal, que devient-il devant la thèse de la souveraineté absolue de l'Etat ? C'est encore cette souveraineté absolue qui rend inapplicable la légitime défense, dès que l'Etat, affirmant la totalité de ses droits, en est le seul juge. La théorie classique ne voit pas que la guerre a un caractère social qui est essentiel à sa nature. Le belligérant, en effet, poursuit comme fin une modification ou le maintien d'un statut ou d'un ordre reconnu par la collectivité internationale. Ainsi se pose le problème moral dans ses véritables termes : il s'agit moins de s'hypnotiser sur le phénomène de la guerre que de donner la priorité aux problèmes positifs de la construction de la paix. Si la guerre que l'on prépare excite les facultés inventives de l'homme, que n'en fait-il autant pour la recherche des œuvres de paix ? On peut même envisager que la guerre porte en elle-même les raisons sociologiques et morales de sa disparition. Les institutions internationales, que nous avons le devoir de soutenir, travaillent en effet à résorber l'emploi de la force pour instituer l'ordre international. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle, où l'organisation du monde, en voie d'accomplissement, attend notre concours pour la construction de la paix : ce faisant, nous obéirons aux obligations de la morale que la loi naturelle et le christianisme mettent à la base de la vie internationale.

## Les moyens de la guerre moderne et la morale,

par le R. P. Ducattillon, O. P.

Pour qu'une guerre satisfasse aux exigences de la morale, il ne suffit pas qu'aient été respectées les conditions qui ont justifié qu'on l'entreprît, il faut encore que les moyens mis en œuvre dans son accomplissement se conforment à certaines règles. Il y a des lois auxquelles la guerre, même la plus légitime dans son principe, doit, pour rester juste, obéir... Il est utile de relever un important développement de la conscience morale, mais en même temps, hélas ! l'inefficacité croissante de toute réglementation. Pourquoi donc a-t-on abouti à l'échec d'une réglementation morale et juridique des moyens de la guerre ? On pourrait en trouver la cause dans le fait que la guerre moderne devient de plus en plus totale, radicalement différente de celle qu'impliquent les formalisations juridiques des lois de la guerre. Alors que la réglementation juridique de la guerre suppose la distinction des combattants (militaires) et des non-combattants (civils), seules, pour la guerre totale, la puissance destructrice et la science de l'anéantissement font loi. Les exigences militaires prévalent sur celles de la morale et du droit. Et cela, au point que la victoire importe plus que le traité de paix établi dans les limites du droit et se poursuit jusqu'à l'écrasement de l'adversaire. Est-ce à dire que les lois morales sont devenues caduques ? Certes non. Elles continuent à avoir force et valeur et à déterminer l'appréciation morale de la guerre. Dans la mesure où elle s'avère incompatible avec toute régulation juridique, la guerre moderne ne peut plus être un moyen légitime de dirimer les conflits au sein de la communauté internationale. Cependant, le droit de riposte joue dans le cas extrême et exceptionnel où il s'agit de se défendre contre une agression injustifiée mettant en péril grave, avec l'existence nationale, l'exercice des droits humains les plus fondamentaux. Il ne sera toutefois jamais permis de répondre aux actes criminels de l'adversaire par des crimes de même nature. Comment donc moraliser et humaniser les moyens de la guerre moderne ? Par un effort juridique sans doute, mais qui doit s'accompagner d'un autre effort — l'une des exigences les plus impératives de notre temps, — celui d'une organisation sociétaire des nations dans laquelle, non pas tout usage de la force au service de l'ordre international, mais la guerre, au sens formel du terme, n'ait plus de place. Il en va de l'existence même des civilisations. C'est, en définitive, l'exigence impérieuse de la morale.

## L'idéal chrétien en face de la situation présente,

par Mgr Bruno de Solages, *recteur des Facultés catholiques de Toulouse.*

Il convient d'abord de préciser que la guerre se situe au plan temporel et sociologique, le christianisme au contraire au plan spirituel et intérieur. Mais il existe une interaction entre ces deux plans, du fait que ce sont les mêmes hommes qui sont soumis aux conditions temporelles et spirituelles. L'influence du spirituel est donc indirecte, mais très efficace, à la condition de ne pas tomber dans une des deux équivoques : celle de la croisade et celle du témoignage. La première veut peser avec la force sur les consciences ; la seconde entend vaincre l'ennemi par une arme du seul ordre spirituel et qui

ne suffit pas à résoudre la question d'ordre temporel qu'est la résistance à la guerre injuste. Que peut donc être le genre d'efficacité du christianisme en face de la guerre et de la paix ? Il éduque et forme les consciences, il agit essentiellement du dedans, il prépare à la société humaine une base solide, il agit au niveau personnel, il exerce son influence sur le collectif et sur le cours de l'histoire.

Sa réponse est en conséquence nécessaire. Suffit-elle ? Non, car intervient la liberté constructrice des hommes. La volonté de justice ne peut naître que de cœurs profondément fraternels et, en ce sens, l'action spirituelle du christianisme pour la paix est la seule efficace. S'il n'atteint pas à cette efficacité, c'est parce que les hommes lui ferment leur cœur. Et c'est le trait dominant de cette situation : la coupure du monde en deux ; quant à nous, nous sommes « situés » de ce côté-ci du rideau de fer. Nous ignorons les régimes totalitaires et les persécutions qui frappent de l'autre côté, notamment les chrétiens. Nous savons aussi que de ce côté-ci subsistent de grandes injustices sociales. En face de ce dilemme, qui apparaît irréductible, que peut bien présenter d'efficace l'idéal chrétien ? Pour faire la paix, il faut être au moins deux. Si nous ne pouvons agir que d'un côté — puisque l'Orient marxiste nous ignore et échappe à notre idéal, — qu'y aura-t-il de changé ? Mais au fait, il n'est pas forcément indispensable d'être deux pour être efficacement pacifique ? Songeons par exemple, à ce qui se passe dans un ménage désuni.

Le chrétien doit condamner la division et la déchirure douloureuse de la communauté humaine. Les régimes totalitaires sont contraires à la vie sociale humaine. Nous n'avons pas le droit de nous résigner aux oppressions des corps et des âmes, aux déportations et aux persécutions. Nous devons aussi nous examiner et ne pas nous installer avec satisfaction béate dans notre propre état social, générateur de conflits, puisque tous, de ce côté-ci du rideau de fer, ne jouissent pas de la liberté véritable et effective. Entre la liberté et l'esclavage, on n'a pas le droit d'être neutre : si la guerre est un mal terrible, elle n'est pas le plus grand des maux. Il faut répéter que le moyen de la guerre ne peut être employé que pour sauver la justice. Il faut donc travailler hardiment chez nous au progrès social — logement et salaires — et commencer par nous réformer nous-mêmes en mettant fin à la prédominance des intérêts particuliers ; consolider, perfectionner, développer, les organisations internationales et tout ce qui rapproche de la paix ; apporter une aide massive aux pays sous-développés : nourrir les peuples pour affamer la guerre. Si la victoire appartient à celui qui tient le dernier quart d'heure, la paix aussi a chance d'appartenir au plus résolu. Vaincre le mal par le bien, tel est le combat des pacifiques.

## Equivoques pacifiques et objection de conscience,

par M. l'abbé René de Naurois, professeur aux *Facultés catholiques de Toulouse.*

Les atrocités de la guerre ont provoqué un développement du pacifisme, qui a évolué même vers un pacifisme absolu. On pourrait en citer des références indiennes, orthodoxes-russes, anglosaxonnes. La civilisation humaine a toujours supposé, pour maintenir les biens matériels et les valeurs spirituelles, la protection armée contre les fauteurs de troubles. Mais il y a l'exemple du Christ qui n'a pas résisté à ses bourreaux. Pourtant, il ne faut pas oublier que ce n'est pas sa non-résistance par elle-même, mais le sacrifice qu'elle supposait et sa mystérieuse offrande triomphant du péché et de la mort qui en font l'efficacité. Le pacifisme moderne, toutefois, a trouvé d'autres motifs : optimisme du « progrès » humain, refus de se battre pour le capitalisme, « injustice » de toute guerre moderne. On a eu ainsi diverses tendances pacifiques depuis l'humanitarisme optimiste jusqu'aux mystifications de l'anticapitalisme et du puritanisme masochiste au refus de la guerre moderne qui serait radicalement injuste. Fallait-il mourir pour Dantzig ?...

Mais le danger de l'Etat totalitaire impose une option : ceux qui accepteraient un esclavage pour eux-mêmes consentiraient-ils à l'asservissement et à la perversion des âmes de leurs enfants ? Or, voici une nouvelle option : l'objection de conscience. Le refus de participer à une guerre injuste ou d'obéir à un ordre criminel pose — surtout en l'absence d'une organisation juridique — une série de problèmes non résolus. En définitive, l'homme — le chrétien surtout — a la grande et douloureuse charge d'assumer toute la condition humaine et de réaliser progressivement la paix dans le Corps mystique du Christ.

## L'évolution des situations internationales d'inégalité,

par M. Robert Montagne, *professeur au Collège de France.*

Il existe un puissant courant idéologique hostile au maintien des situations internationales d'inégalité dans les pays d'outre-mer non encore « libérés ». De là des troubles et même des malentendus graves. Comment accélérer l'évolution de ces pays tout en préservant la paix ? Dans le cas des pays surpeuplés où ont prospéré de vieilles civilisations — l'Inde, l'Indochine, — les Occidentaux ne sont ou ne doivent être que des techniciens et des éducateurs. Pour les pays peu peuplés, dotés d'institutions fragiles et dispersées, le blanc reconstruit en ne laissant subsister, en apparence, que des décombres inutilisables. Reste le groupe des pays où le peuplement européen s'est largement développé : d'homme de passage, le blanc est devenu colon. Là, surtout, se posent les épineux problèmes de symbiose et de partage des responsabilités du pouvoir, de la promotion africaine par exemple. La conciliation des intérêts et des services est extrêmement complexe, d'autant que jouent les communautés religieuses ou raciales en même temps que les tensions psychologiques et les options sentimentales. Présentement, le sentiment prime parfois la raison et le bien commun ; les antagonismes accrus par la méfiance et la crainte s'aiguisent. C'est l'engrenage fatal : poussées nationalistes, troubles, émeutes, répression, insurrection, terrorisme et contre-terrorisme. L'aboutissement de ce processus peut être un état permanent de guerre larvée. Pour sortir de l'engrenage (par des concessions de part et d'autre, la collaboration ou l'arbitrage), il semble qu'une double action peut jouer : action sur les opinions locales — sans oublier celle des Européens fixés à demeure et trop souvent constitués en groupes fermés. — action sociale et éducatrice résolue, pour susciter des « apôtres » toujours plus nombreux et décidés ; action sur les opinions métropolitaines et sur le gouvernement, qui suppose de la part de ceux qui la conduisent une connaissance exacte et approfondie des faits et des civilisations. Le rôle de la presse peut être ici considérable, mais M. Montagne regrette à ce propos que des informations inexactes ou partielles ou passionnées ne fassent qu'accroître la confusion et la violence des antagonismes. Certaines de ses allusions sont claires... Situations bien complexes, décidément, mais les chrétiens disposent d'un crédit moral considérable et devraient jouer, au bénéfice de la paix, le rôle d'éducateurs et de guides.

### La collaboration internationale dans les domaines économique et social,

par M. Gaston Tessier, *président de la C. I. S. C.*

Dès la guerre de 1914-1918, un mouvement de collaboration internationale, pour assurer la paix et l'équilibre économique entre les nations, avait abouti à la création de la S. D. N. En 1945, la « Charte des Nations Unies » reprenait ce mouvement d'organisation internationale dont l'O. N. U. est devenu la pièce maîtresse, les organismes internationaux se multipliant autour et sur le plan de cette institution. Le fédéralisme d'Etat lui-même se généralise : la plupart des Etats des deux Amériques sont de forme fédérale, c'est encore l'U. R. S. S., le Commonwealth, l'Union française, l'Inde, la Ligue arabe, l'O. T. A. N., le Bénélux, la communauté européenne charbon-acier, la C. E. D., etc. A vrai dire, la reprise et le développement des échanges entre Etats évolués supposent un certain équilibre financier et économique entre les Etats, qui est loin d'être réalisé. Faute de cet équilibre, la nation assistée suit le sillage de la nation qui l'assiste. La puissance financière et économique crée dès lors une hégémonie qui peut être un facteur de paix aussi bien qu'un principe de division. Pour les nations insuffisamment développées, l'aide qu'on leur apporte doit les libérer du vertige d'attraction qu'exercent sur elles les colosses dont elles partagent les frontières sans pour cela les réduire en tutelle. Malgré tous ces organismes de collaboration subsiste bien souvent l'obstacle traditionnel de la souveraineté nationale, qui s'oppose curieusement même à l'aide aux nations sous développées. Une Fédération nationale devient ainsi plus difficile à réaliser qu'une Fédération d'Etats. L'Organisation internationale du travail montre pourtant, depuis 1919, qu'un travail fécond peut être réalisé malgré les barrières nationales. Souhaitons qu'une œuvre de désarmement des Nations Unies aboutisse à un plan complet et ordonné, qui assurera, au moins d'un côté, la paix du monde.

### Rencontres internationales et échanges intellectuels,

par M. Remy Montagne, *ancien président de l'A. C. J. F.*

Les contacts internationaux ont repris après la dernière guerre sur une échelle plus vaste encore qu'après la première guerre mondiale. Ils peuvent être de deux types : type « compétition et propagande » appliquées à une doctrine ou au prestige d'un Etat ou d'un peuple ; type « échange » où s'affrontent et s'approfondissent les problèmes à condition qu'il y ait une attitude de vérité, humilité et générosité. Tout ce qui rapproche naturellement dans les préoccupations et les expériences ne peut que favoriser les contacts. Il faut donc une information des plus complètes et des plus rapides. Plus aussi le contact est vital, fruit d'une expérience commune, plus il sera fécond. Les institutions nationales et internationales ont leur rôle à jouer, mais également les institutions privées sur un plan international. En pratique bien souvent l'organisation nationale débouche quasi de force sur le plan international. Mais surtout les manifestations internationales, Congrès internationaux, camps de jeunesse internationaux, tous les contacts multipliés entre peuples divers préparent les collaborations efficaces en faveur de la paix.

### L'Europe dans la vie internationale,

par M. François de Menthon, *président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.*

L'effort d'unification de l'Europe occidentale répond à deux ordres de préoccupations : politiques ou économiques. Assurer à l'Europe dans l'équilibre mondial l'influence qui doit lui revenir. Rechercher un règlement durable du problème allemand. Constituer un ensemble économique plus vaste et équilibré, à la mesure des techniques contemporaines. Cet effort a été entrepris, depuis 1948, principalement en deux directions ; sur un plan géographiquement assez large, mais institutionnellement très lâche : l'O. E. C. E. et le Conseil de l'Europe ; sur un plan géographiquement plus restreint, mais avec des institutions dotées de véritables pouvoirs supra-nationaux : la communauté charbon-acier, la communauté européenne de défense, la communauté politique. Des difficultés, des objections et surtout les conditions internationales, ont nécessairement orienté les premières réalisations ou les projets en cours et obligent à se demander si l'œuvre entreprise répond bien au but qui est recherché. Quelles sont les précautions à prendre, éventuellement les compléments et les corrections qui devraient être apportés ou encore les délais qu'il conviendrait de respecter ?

La construction de l'Europe — facteur d'équilibre, d'unité, de paix, de prospérité — doit s'insérer dans l'ensemble plus vaste d'une coopération et d'une organisation mondiales. Ne peut-on craindre que les réalisations ou les projets ne provoquent de nouvelles divisions politiques et économiques ou aggravent d'anciennes oppositions de caractère idéologique ou racial ? La question se pose dans les rapports entre certains pays de l'Europe occidentale, qui acceptent une union plus étroite et d'autres qui y répugnent ; entre les pays du continent européen et leurs prolongements d'outre-mer, entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale ? Ne court-on pas, d'autre part, le risque de diminuer la puissance féconde du sentiment national et cela sans être capable de lui substituer avant longtemps d'autres idées forces dans la conscience populaire ? Ces inquiétudes et ces difficultés enfin obligent à considérer spécialement les rapports entre les institutions de l'Europe à quinze ; les problèmes soulevés par la conciliation entre le maintien de l'Union française et la construction européenne ; le rôle que l'Europe unie peut jouer dans l'établissement d'une paix véritable entre l'Est et l'Ouest ; le caractère des institutions européennes par rapport aux institutions nationales et au sentiment national.

## CONCLUSIONS DE LA SEMAINE SOCIALE DE PAU

Réunies cette année, à Pau, pour étudier les problèmes de la guerre et de la paix, les Semaines sociales de France n'avaient pas pour rôle de tracer un programme d'action politique, mais, projetant l'idéal spirituel de l'Evangile sur les résultats d'une analyse sociologique de la situation présente, de définir les orientations et les attitudes qu'impose cet idéal en cette situation. Réponse incomplète, puisqu'il n'y a de solution concrète que dans les options politiques, mais pourtant nécessaire, car, en dehors d'elle, il ne peut y avoir de paix véritable.

1. La paix chrétienne est d'ordre spirituel. Comme telle, elle n'est pas de ce monde, bien qu'elle soit déjà mystérieusement présente dans le temporel comme un germe d'éternité. Elle est justice et amour parfaits rayonnant sur l'homme tout entier et sur tous les hommes. Dans la mesure où il vit au cœur des chrétiens, dans l'Eglise, cet idéal fait rayonner une atmosphère de paix dans le monde, mais il exige aussi des chrétiens des

réalisations au plan temporel. S'il inspire leurs efforts, c'est à eux d'en inventer les formes adaptées aux conditions de l'heure présente.

2. D'où la nécessité de connaître le contexte sociologique où s'inscrivent les menaces contre la paix, car la guerre diffère singulièrement dans ses causes et dans ses formes, selon les époques. Une révolution technique sans précédent a bouleversé les situations respectives des peuples, posant à chacun des problèmes que viennent aggraver de violentes oppositions idéologiques. Ils en cherchent péniblement une solution que conditionnent, dans une large mesure, leurs positions géographiques et démographiques. Ainsi a-t-on abouti à une coupure du monde en deux blocs, opposés à la fois par des idéologies rivales, par des structures sociales et économiques divergentes et par les interactions réciproques de ces structures et de ces idéologies. Réduire ces oppositions est sans doute une condition primordiale pour réaliser, par delà une coexistence précaire, une société internationale pacifiée. Y contribuerait grandement la priorité donnée sur les idéologies à une recherche concrète de solutions respectueuses de la personne humaine et correspondant aux possibilités et au tempérament de chaque peuple.

3. Tous doivent y participer dans un effort non seulement individuel, mais collectif, où les divers groupes humains ont leur rôle à jouer. Les groupes d'intérêts, les classes et les nations ou « espaces » plus vastes s'avèrent pourtant insuffisants à construire la paix. Ils ont la tentation de se refermer sur eux-mêmes et il faut que les libertés personnelles, obéissant à l'universalisme de la raison, ne cessent de les ouvrir et travaillent, grâce à la médiation des Etats, à harmoniser les tensions dans un équilibre qui ne peut être que dynamique.

4. Seulement, pour jouer ce rôle, les Etats doivent renoncer aux prétentions injustifiées de souveraineté absolue qui se sont paradoxalement développées au moment même où s'amplifiaient les échanges économiques et où le monde, à travers des crises violentes, cherche sa voie vers l'unité. Cette idée de la souveraineté absolue des Etats a vicié, à l'époque moderne, jusqu'à la théorie — trop individualiste — de la guerre juste. Tout concourt donc à mettre au premier plan le devoir collectif d'instituer l'ordre international dans son ensemble, condition prioritaire de la paix, plutôt que les discussions sur les conditions de la juste guerre. L'évolution économique et politique contemporaine multiplie d'ailleurs les possibilités d'instituer des organes non seulement régionaux, mais mondiaux, de styles fédératifs divers, nécessaires à l'ordre international. Le devoir de les créer, de les développer, de les perfectionner, croît au même rythme. Il s'agira notamment de réserver aux seules institutions internationales l'emploi de la force, sans laquelle on ne conçoit aucune société politique. C'est seulement dans une telle organisation internationale que la légitime défense contre l'agression — qui demeure un droit et un devoir des Etats — cesserait d'être équivoque et détournée de son sens légitime. Le but ne pourra s'atteindre sans une réduction massive, simultanée et contrôlée des armements et la renonciation à la guerre psychologique. En dehors de cette organisation des nations, la violence — vu le progrès des moyens de destruction — ne peut que se déchaîner avec une force croissante. En dehors d'elle, les règles morales relatives à l'emploi des moyens de guerre seront — malgré leur gravité — d'efficacité réduite. Depuis plus d'un siècle, avec une insistance qui va croissant, l'Eglise, par ses enseignements et par une action persévérante trop généralement méconnue, ne cesse de pousser les peuples dans cette voie.

5. Cet idéal chrétien, face à l'antagonisme des deux blocs, condamne la coupure même du monde, la résignation à l'oppression des autres, les injustices sociales ; il rejette le neutralisme à tout prix comme l'impatience qui se jetterait dans l'aventure de la guerre préventive et le fatalisme qui se résigne à la guerre considérée comme inévitable ; il exige que tout soit mis en œuvre pour favoriser une évolution vers la vraie paix — notamment par un effort persévérant en vue de rétablir des contacts politiques normaux, — pour hâter le progrès social et pour aider les pays sous-développés.

6. Cette attitude chrétienne de paix dans la vigilance et le courage n'est pas à confondre avec un certain nombre d'attitudes pacifistes pleines d'équivoques. Elle implique la reconnaissance que, dans notre condition humaine, le droit ne peut pas toujours se passer de l'appui de la force, car elle ne confond pas les nécessités d'un ordre temporel équitable avec celles de la rédemption spirituelle. La liberté et la justice sont des biens et les hommes n'ont pas le droit d'accepter, pour eux et leurs enfants, l'asservissement et la perversion. Cette attitude se parachève, non dans une objection de conscience, qui s'oppose à toute défense légitime, mais dans le refus héroïque d'entrer à plein dans le jeu d'une agression injuste et d'un ordre criminel.

7. Le plus grand obstacle à l'instauration d'un ordre de paix se trouve sans doute dans les inégalités économiques et sociales trop considérables à la surface de la planète. Des efforts notables pour les atténuer ont déjà été faits. Il importe de les intensifier en tenant le plus grand compte des conditions, non seulement sociales mais psychologiques, des divers peuples.

8. — Un problème particulièrement difficile se rencontre dans les situations internationales d'inégalité, héritage d'une époque qui n'a pas été sans abus, mais aussi sans réalisations utiles, pour les peuples colonisés. Dans le concret, ces cas sont fort différents. Le plus délicat à résoudre est celui des régions dans lesquelles il faut aménager la coexistence des autochtones et d'une importante population européenne déjà acclimatée. Malgré l'extrême difficulté de ne pas être pris dans un engrenage fatal de poussées nationalistes, de troubles et de répressions, ou de s'en dégager, il faut, avec patience et sagacité, mener une action sociale et éducatrice résolue qu'une

opinion métropolitaine mieux informée devrait soutenir.

9. Un cas particulier d'organisation internationale qui nous touche de plus près est celui de l'Europe. Pour être œuvre vraiment féconde, le fédéralisme européen doit être réalisé dans une intention pacifique et se préoccuper, dans s aconstruction même, de s'articuler aux différents ensembles avec lesquels il est en contact ou dont il fait partie.

10. Un effort, qui ne peut rien remplacer mais qui peut aider tous les autres en faveur de la paix, est constitué par les contacts internationaux, à condition toutefois qu'ils ne soient pas du type de la compétition et de la propagande, mais préoccupés d'un véritable échange entre les hommes. Celui-ci, qui doit être préparé avec soin longtemps à l'avance, s'atteint beaucoup mieux par quelque expérience vécue ensemble que par une simple confrontation intellectuelle. Il implique une attitude d'humilité et de générosité. La paix est fille de la vérité, de la justice et de l'amour.

+++++++++++++++++++++++

# De la chute du ministère René Mayer au ministère Joseph Laniel

## *(Suite et fin [1])*

### La tentative Georges Bidault

*Consécutivement à l'échec de M. Mendès-France, M. Vincent Auriol a fait appel, le 5 juin, à M. Georges Bidault. Ce dernier, après avoir réservé sa réponse, a répondu, le lendemain, par l'affirmative. Cinquième président pressenti, il s'est présenté devant l'Assemblée nationale, le 10 juin, comme président désigné, pour solliciter l'investiture.*

### LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE de M. Georges Bidault, président du Conseil désigné [2]

M. GEORGES BIDAULT, *président du Conseil désigné.* Mesdames, Messieurs, cette crise qui se prolonge vous a, deux fois déjà, permis d'entendre des diagnostics qui ne se sont pas contredits sur l'essentiel.

Je n'entends pas reprendre ou exposer à nouveau ce qui n'a pas été contesté. Venant à cette heure, je crois de mon devoir de m'exprimer brièvement et simplement, car le choix est grave, mais il ne requiert dans l'exposé aucune subtilité d'esprit.

L'instabilité, la précarité des gouvernements, l'incertitude sur la volonté nationale, la peine que nous éprouvons à surmonter des contradictions qui ne portent pas toujours sur des objets à la mesure de la véhémence qu'ils suscitent, tout cela crée, à l'intérieur du pays et au-delà des frontières, un malaise que chacun d'entre nous est bien obligé d'enregistrer avec regret.

Je suis convaincu que ces maux sont guérissables. C'est affaire de volonté et de discipline. Il n'y a aucun motif de croire que la France soit hors d'état de recouvrer à travers l'univers la place et l'autorité qui ne seront plus mises en cause par personne, dès qu'elle aura retrouvé son propre équilibre, qu'elle aura consenti aux conditions de durée sans lesquelles, quels que soient ses efforts et ses idées, le gouvernement n'est qu'un mot.

Il dépend de votre décision et de votre persévérance dans cette décision que la France soit entendue. Je dois le dire : il est temps.

### *La politique financière.*

C'est sur le terrain financier que s'est ouverte la crise, comme plusieurs fois déjà. Je dois rappeler une situation qui vous a été précédemment décrite. Au point actuel, le déficit du budget est d'environ 750 milliards. En moyenne, à chaque fin de mois, l'Etat se trouve devant des dépenses qui dépassent ses recettes de 50 à 60 milliards de francs. Voilà le premier problème.

Notre déficit à l'Union européenne des payements atteint à ce jour un ordre de grandeur de 750 millions de dollars. Chaque mois, nous avons à régler à l'étranger de 30 à 50 millions de dollars de plus que nous ne recevons. Tel est le deuxième problème.

C'est devant ce double déséquilibre que se trouvera le gouvernement qui devra se constituer demain. Les échéances sont là. Elles sont lourdes et il faut les régler.

Un concours de 80 milliards de francs a été obtenu de la Banque de France. Il expire le 16 juin. Compte tenu des retards que la crise ministérielle a entraînés dans la mobilisation des contrats *off shore* ou des facultés d'épargne, il est désormais certain que la fin du mois de juin ne pourra être franchie sans ressources de trésorerie supplémentaires.

C'est-à-dire qu'une nouvelle convention avec la Banque de France sera nécessaire. M. Mendès-France nous en avait prévenus. Je répète que c'est inévitable.

Il va de soi qu'on ne saurait considérer l'octroi au Trésor d'avances successives comme quelque chose de naturel et presque comme un droit acquis. Pas davantage on ne saurait traiter à la légère le respect des échéances inscrites dans les conventions. Ainsi me paraît-il nécessaire d'assortir la nouvelle convention à intervenir de garanties solennelles, comme, dans un cas non identique, mais analogue, le fit Poincaré, c'est-à-dire que, sous la garantie de la Caisse autonome, doit être aménagé pour une période raisonnable l'amortissement, au moyen de recettes spécialement affectées, de l'avance de la Banque au Trésor.

C'est ainsi qu'à mes yeux doit se manifester, dès les premiers jours, la volonté du gouvernement de ne pas utiliser les nécessités pour se permettre des facilités. *(Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche, à droite et à l'extrême droite.)*

Les échéances de la balance des comptes appellent des négociations et supposent des concours en vue d'assurer les échéances des 15 juin, 30 juin et 15 juillet. Chacune de ces dates comporte ses propres difficultés et, naturellement, la troisième, les plus grandes. Le devoir du gouvernement sera de faire face à toutes les échéances.

De toute évidence, la France ne peut être indéfiniment exposée à se trouver en défaut devant ses payements intérieurs et extérieurs. La permanence du déficit du budget public et de la balance des comptes crée une situation de faiblesse et d'incertitude qui ne peut persister qu'au grave détriment du crédit public et de la dignité nationale. Nous ne pouvons pas continuer à vivre

(1) Voir *D. C.*, nº 1152 (du 26. 7. 53).

(2) *Journal Officiel* (Edition des Débats parlementaires) du 11 juin 1953, p. 2986. Les sous-titres sont de *la D. C.*

d'échéance en échéance sans nous en prendre, à bras le corps, aux causes profondes du déséquilibre.

Lorsque, en d'autre temps, la monnaie perdait chaque jour une fraction de sa valeur sur le marché des changes, tout détenteur de francs pouvait immédiatement traduire la perte que lui faisait subir l'affaissement continu de l'unité monétaire. Le régime actuel des changes, issu des circonstances qui ont beaucoup changé en un quart de siècle, dissimule aux Français la gravité du péril et la nécessité urgente du redressement.

Le déficit de l'ensemble des budgets publics représente pour l'exercice en cours plus du cinquième du total des dépenses et risque d'en constituer l'année prochaine plus du quart.

Les citoyens français doivent savoir que cette situation qui a été, voici quelques années, commune à de nombreux pays, est maintenant spéciale à la France, nuit gravement à son prestige, à sa puissance et, à la longue, mine son indépendance.

Tous les autres grands pays, et beaucoup de pays qui n'aspirent pas au premier rang ont accompli, ou sont en train d'accomplir, leur redressement. Nous sommes en arrière. Ce n'est pas une vérité agréable à entendre. Encore vaut-il mieux que nous nous la disions à nous-mêmes et que nous prenions les résolutions nécessaires. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche et à droite.*)

Pour comprendre qu'un tel état de choses est incompatible avec le maintien d'une monnaie, il suffit de constater que le volume annuel des épargnes liquides se situe entre 600 et 700 milliards. Ce chiffre est inférieur à l'impasse du budget de l'Etat. Or, les besoins de l'Etat ne sont évidemment pas les seuls, ni en droit ni en fait.

Aussi longtemps que le déficit budgétaire n'aura pas été amené sensiblement au-dessous de ce chiffre, l'inflation ne sera pas écartée, puisqu'il faudra satisfaire en même temps les besoins privés dont certains, comme la construction de logements et l'équipement de diverses branches de l'industrie, sont absolument essentiels.

Sans doute des mesures d'assainissement peuvent et doivent être prises également dans le secteur privé, mais il est clair que l'effort principal à accomplir porte sur les finances publiques.

En ce qui concerne les recettes, je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure de la nécessité de gager, pour barrer l'inflation, sur des ressources positives, l'augmentation des avances de la Banque de France à l'Etat. Mais il est clair qu'en période de récession économique le montant de l'effort demandé aux contribuables est, dans sa masse, voisin du maximum. Je n'entends pas dire que ce soit le maximum pour tout le monde, et c'est pourquoi je ne saurais renoncer, quelles que soient les difficultés et les critiques, à une réforme fiscale ayant pour but de faire disparaître, au moins en partie, des anomalies économiques et des injustices sociales. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

Quant au terrain des dépenses, ce n'est assurément pas par les seuls moyens, jusqu'ici courageusement employés en vue de comprimer les services, qu'on peut atteindre l'efficacité nécessaire.

Des divers instruments d'amputation auxquels ils ont été soumis, de la « hache » à la « guillotine », il est arrivé que les services visés en soient finalement sortis intacts ou bien en soient sortis mutilés. Je pense qu'il n'y a de moyen sérieux de réduire ce qu'on appelle le train de vie de l'Etat, qu'il soit civil ou militaire, que d'entrer dans la voie des réformes profondes qui ne se font pas en un jour et qui n'économisent pas en un an. Rien de valable ne peut être entrepris sans une révision des procédures, des méthodes et des structures.

C'est ainsi qu'en grande partie c'est sur les dépenses que devra porter l'effort.

Des abattements proportionnels, des réductions forfaitaires ont pu, à plusieurs reprises, procurer des économies appréciables ; ils n'ont pas modifié l'articulation administrative, ils n'ont jamais permis la révision préalable et générale des organismes accusés, parfois à tort, mais pas toujours, de prodigalité ou d'inutilité.

Tous les services publics, tous les établissements nationalisés seront soumis à un examen systématique, sous le contrôle direct du chef du gouvernement, afin de parvenir à des fusions, des allégements, à des redistributions de compétence.

Dans cette perspective, et durant les quelques mois qui seront nécessaires à une telle réorganisation, les attributions ministérielles pourront être révisées.

L'action doit être autoritaire et rapide. C'est dans cet esprit que la compétence des tribunaux administratifs devra être clairement définie et légalement précisée.

Il est nécessaire d'obtenir de l'ensemble des services la plus grande efficacité. A cette fin, j'estime que les agents de l'Etat peuvent être directement intéressés aux économies réalisées.

Des administrations anciennes, comme des organismes nouveaux, ont déjà prouvé que l'efficacité ainsi conçue n'était pas une idée chimérique, mais une réalité de chaque jour. Des efforts identiques dans d'autres secteurs sont susceptibles de produire des résultats analogues.

Des révisions de marchés pourront, bien souvent, s'imposer. Comme le suggèrent la Cour des comptes et le Comité central d'enquêtes, il sera procédé à un regroupement des services chargés de passer des commandes de l'Etat et des grands organismes d'exécution. Réduits, concentrés, mieux informés, ils pourront effectuer une répartition plus serrée dans des délais plus prompts et à des conditions moins onéreuses. Il serait même souhaitable de parvenir à la suppression du payement par traites des fournisseurs de l'Etat. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Toutes ces réformes ne donneront pas immédiatement tous leurs fruits, mais d'abord il faut entreprendre. Certains, considérant la masse des intérêts à affronter, les déclarent volontiers impossibles. Ce qui est impossible, c'est de demeurer dans l'état présent des choses, dans lequel, vivant indiscutablement au-dessus de nos moyens, nous nous acheminons doucement vers la décadence.

Disposant d'une administration réorganisée et plus souple, le gouvernement sera mieux en mesure de mener à bien la tâche la plus indispensable, mais aussi la plus difficile qui lui incombe.

## La politique économique.

Il n'y a pas, à longue échéance, de politique sociale possible ; il n'y a pas, non plus, de politique financière possible, si l'une et l'autre ne sont pas fondées sur une économie saine et solide.

C'est pourquoi il faut d'abord mettre fin à la paralysie des mécanismes de production et d'échanges qui est elle-même à l'origine du blocage de fait des salaires. Mes prédécesseurs à cette tribune vous ont fait avec un grand talent le tableau de la situation économique. Depuis lors, nous est parvenu le résultat des travaux de la Commission des comptes et des budgets économiques de la nation que préside M. Mendès-France. Ce tableau confirme que notre économie est vulnérable à la fois à l'inflation et à la récession, parce qu'elle est trop rigide, trop exclusivement dominée par une conception malthusienne de la sécurité.

Je ne songe pas seulement aux conséquences d'une telle situation sur la diminution des rentrées fiscales et sur le déficit de notre balance des comptes à l'Union européenne des payements. Je pense surtout à toutes les épreuves qui en résultent dans un trop grand nombre de foyers que frappe

la réduction des heures de travail et où le salaire du père de famille a cessé d'assurer la vie de tous les jours. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Tout doit être entrepris pour favoriser des activités capables de fournir du travail à ceux qui en manquent, dans des conditions qui permettent à nos industries d'affronter la concurrence.

Nous avons un appareil de distribution trop lourd, et c'est une des raisons pour lesquelles la baisse des prix de gros ne va pas jusqu'au consommateur. Alors, le consommateur se décourage d'acheter et le producteur se décourage de produire.

Le crédit, qu'il provienne des banques ou du Trésor, doit être orienté vers les entreprises qui acceptent de réduire leurs prix de vente ou d'instituer une participation de leurs résultats en faveur de leur personnel, ou de bâtir des logements. (*Très bien ! Très bien ! sur divers bancs.*)

Les investissements eux-mêmes doivent être soumis à cette loi. Leur volume actuel — je tiens à le dire — correspond au plus juste aux nécessités d'un grand Etat moderne, mais tous les investissements ne sont pas sacrés : il en est de bons, il en est d'inutiles. Seront poursuivis, favorisés et développés ceux-là, et ceux-là seulement, qui doivent avoir pour effet d'augmenter la production et d'abaisser les prix de revient, à l'exclusion de ceux qui, dans les circonstances présentes, apparaîtraient à cet égard comme des éléments de commodité, de prestige ou de luxe.

Depuis quatre ans, le développement de l'équipement dans les industries de base a été mené avec vigueur et avec succès. Ce développement doit être poursuivi, sinon nos industries pourraient se trouver en difficulté, en particulier au sein de la communauté européenne du charbon et de l'acier.

Des lois-programme, concernant l'agriculture comme l'industrie, seront soumises au Parlement ; elles devront garantir dans tous les domaines où la nécessité s'en fera sentir l'exécution d'un volume de travaux minimum soustrait aux incertitudes des discussions budgétaires annuelles ; elles devront permettre au gouvernement d'effectuer les arbitrages nécessaires afin d'établir la hiérarchie rationnelle des urgences.

La politique que le gouvernement que je formerai — si vous le permettez — entend suivre en matière d'investissements sera donc concentrée sur ceux qui peuvent être légitimement considérés comme essentiellement productifs.

Certains ont pu craindre de l'accroissement de la productivité qu'il n'entraîne finalement la mise en chômage d'un personnel devenu sans emploi.

Mais, dans notre esprit, l'augmentation de la production et du rendement n'a pas seulement pour objet l'abaissement des prix de revient et de vente. Elle tend également à créer des activités nouvelles absorbant la main-d'œuvre rendue disponible et à permettre une rémunération plus élevée, conséquence légitime d'une productivité accrue, et que des accords contractuels, dans le cadre des entreprises, doivent normalement sanctionner.

De la politique qui vient d'être ainsi définie, j'entends que l'agriculture à son tour, trop souvent sacrifiée sous les compliments, bénéficie pleinement.

Le secteur alimentaire doit d'abord être assaini. Certaines constatations scandalisent à juste titre le sens commun de l'honnêteté et de l'intérêt public. Il arrive que les prix imposés au consommateur ne baissent pas quand baissent les prix agricoles à la production ; il arrive même que le consommateur paye plus cher que la veille le produit pourtant acheté à la campagne avec une forte baisse. En de pareils cas, le niveau de vie de notre paysannerie comme celui des familles de nos villes sont tous deux compromis par des abus ou des spéculations qu'il importe de faire cesser. (*Applaudissements au centre, sur quelques bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Il ne faut donc pas différer les mesures propres à résoudre le problème de la viande. Il faudra résoudre, d'autre part, le problème de l'alcool. (*Exclamations sur plusieurs bancs. — Applaudissements au centre, sur divers bancs à gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

L'encouragement et le développement des cultures vitales supposent inévitablement l'abaissement de certaines protections à l'abri desquelles la nation s'appauvrit, gaspille son labeur et s'exclut du fruit des compétitions internationales.

Trois moyens sont dès maintenant à mettre en œuvre pour que la terre de France augmente de 30 pour 100, comme cela est possible, sa production : la poursuite en priorité de l'équipement rural, l'organisation des marchés intérieurs et extérieurs, le développement de la formation professionnelle des jeunes ruraux.

Sans une expansion de notre production dans tous les domaines, une augmentation globale des salaires resterait nominale et factice. Il n'y a pas un homme, qui ait conscience des réalités, pour se satisfaire de la seule augmentation des chiffres.

Mais il serait indigne de la nation de ne pas inscrire en première urgence, dans son programme de redressement, l'amélioration du sort de ceux envers qui nous avons les devoirs les plus impérieux, parce qu'ils sont les plus abandonnés : ceux dont le salaire se trouve réduit par la contrainte d'une économie stagnante, les chômeurs, les mal-logés, les non-logés.

Total ou partiel, le chômage donne à ceux qui en sont victimes le sentiment qu'ils ne sont pas chez eux dans un pays qui ne leur donne pas le moyen de vivre de leur travail. De même le manque de logements. Les Français savent-ils qu'il y a dans le département de la Seine 90 000 ménages qui n'ont pour logement que l'hôtel meublé, une pièce sans cuisine, ou le foyer de leurs parents, alors que l'an dernier, malgré beaucoup d'efforts, 80 000 logements seulement ont pu être achevés dans toute la France ?

Nous ne pouvons pas nous résigner au contraste éclatant entre certaines misères et certains signes d'une richesse que le voisinage de la détresse fait insolents. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que ceux qui souffrent concluent à l'idée que tout est fondé sur l'argent. Il faut que, dans un grand effort solidaire, le pays entier consente les sacrifices qui permettront de mener à bien la grande tâche de la reconstruction et de la construction.

Il est impossible que persiste plus longtemps une situation qui permet à d'innombrables logements de se trouver occupés à usages de bureaux ou de siège social par des administrations publiques et privées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*), alors que des milliers de familles sont sans toit. Il convient que tous ceux qui bénéficient d'un tel état de fait soient invités et éventuellement astreints à construire — s'ils ne l'ont déjà fait — un nombre de logements équivalent à celui qu'ils occupent. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

Il faut que chaque Français convenablement logé sache qu'il est, dans les circonstances actuelles, un privilégié. La simple justice exige qu'il contribue à assurer, en proportion de ses moyens, un toit aux familles qui vivent dans des conditions indignes.

Dans une nation civilisée, chaque citoyen doit pouvoir trouver, au retour de son travail, un foyer et non un taudis. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Toutes initiatives seront prises pour traduire dans les faits la solidarité de la nation, qui ne doit pas rester un vain mot devant un aussi grave problème.

## Les pouvoirs étendus.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les tâches les plus urgentes qui s'imposent au gouvernement. Je pense que nul ne pourrait les entreprendre s'il ne disposait pas des pouvoirs nécessaires.

Si je suis investi de votre confiance, je vous saisirai sans délai d'un projet de loi tendant à attribuer à mon gouvernement des pouvoirs étendus : ceux que requièrent les responsabilités exceptionnelles dont il assumera la charge.

En premier lieu, l'équilibre du budget doit être rétabli. Des rigueurs nécessaires sont le prix qu'il faut payer comptant, de notre indépendance, de notre liberté et des chances d'une meilleure justice.

Ne convient-il pas, d'ailleurs, d'affirmer qu'en cours d'année le gouvernement chargé par la Constitution de l'exécution du budget, doit en rétablir l'équilibre, quand les évaluations primitives en dépenses ou en recettes donnent lieu à des mécomptes et qu'il faut arrêter l'hémorragie ?

Le projet de loi que je vous soumettrai, avec demande de discussion d'urgence, prescrira ce qui suit :

Les réductions de dépenses et les augmentations de recettes indispensables au rétablissement de l'équilibre budgétaire seront proposées au Parlement sous forme de projets de loi. Leurs dispositions pourront être mises en vigueur par décrets, à l'expiration d'un délai de quinze jours, si, dans ce délai, vous ne leur avez pas substitué des mesures permettant sans conteste d'aboutir au même résultat, en recettes ou en économies.

Le déficit du budget nous met en état de péril national.

A défaut de mesures législatives immédiates, le gouvernement doit intervenir et agir. Je vous demande les pouvoirs nécessaires. Vous auriez le devoir de blâmer tout autre langage.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire ne suffit pas. Nous avons aussi le devoir absolu d'assurer l'équilibre des charges et des ressources de la nation, de favoriser l'expansion économique et le relèvement du niveau de vie.

Le projet de loi qui vous sera soumis autorisera le gouvernement dont j'aurai la charge, si vous y consentez, à prendre par décrets, dans le cadre de l'avis donné par le Conseil d'Etat sur l'article 13 de la Constitution, les mesures indispensables dans les matières suivantes :

Structure, organisation, fonctionnement et marchés des collectivités et services publics ;

Régime économique et financier des produits industriels et agricoles ;

Réglementation des circuits de distribution ;

Coordination des transports ;

Plein emploi et accroissement de la productivité qui devra bénéficier aux entreprises, à leur personnel et aux consommateurs ;

Maintien ou rétablissement de la libre concurrence.

Ces décrets, qui pourront modifier ou abroger les dispositions législatives en vigueur, ne sauraient porter atteinte aux matières réservées à la loi, soit en vertu des dispositions de la Constitution, soit en vertu de la tradition constitutionnelle républicaine, dont les principes ont été réaffirmés dans le préambule de cette Constitution. Ils devront respecter les garanties fondamentales que la loi accorde aux agents publics, celles qui concernent les risques sociaux, la protection des biens et les libertés publics.

A l'expiration d'un délai d'un an à compter de leur publication, ces décrets seront déposés devant le Parlement, en vue de leur ratification ou de leur modification, si la majorité en décide ainsi.

Je dois ajouter qu'il ne suffit pas de demander et d'obtenir des pouvoirs étendus.

Fort de votre confiance, mon intention est de gouverner chaque jour avec fermeté, sachant qu'une grande politique est nécessairement faite, dans les circonstances actuelles, de rigueurs quotidiennes.

Le gouvernement de la nation doit être plus fort que les habitudes, même si elles sont consacrées.

Le gouvernement de la nation doit être plus fort que les intérêts particuliers, même s'ils sont coalisés. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur divers bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Les ministres ne sont pas aux ordres de leur administration, c'est l'inverse. Ils n'en sont pas les porte-parole, ils en sont les chefs responsables. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur divers bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Je demanderai que soit hâtée l'étude du projet de revision constitutionnelle.

La nécessité d'une revision ne paraît plus contestée, et cependant la décision demeure en suspens. Aux incertitudes auxquelles nous condamne la situation présente du monde, n'ajoutons pas celles qui entachent, dans nos esprits et dans l'opinion, le statut fondamental de la République. Mais il est temps de tirer de l'expérience les conclusions qu'elle comporte.

Muni des pouvoirs dont je vous ai tracé les grandes lignes, mon gouvernement ne vous demandera pas dans l'immédiat la revision de l'article 13 de la Constitution. Songeant à l'avenir, je dois cependant réserver la faculté d'en proposer une modification qui, mûrement réfléchie, aurait pour but de définir le domaine normal du pouvoir réglementaire.

Je dois ajouter toutefois qu'il ne convient pas d'imputer aux textes toutes les faiblesses de notre organisation politique. Il faut reviser la Constitution, je le répète, mais aussi il n'est pas inutile de l'appliquer. (*Très bien ! Très bien ! au centre.*)

J'ai dit que la situation actuelle nuisait gravement au prestige et aux intérêts de la France.

## La politique extérieure.

Si l'interrogation s'élève parfois — et elle s'élève à tort — de savoir si, oui ou non, la France sera laissée de côté dans les grands Conseils du monde, c'est parce qu'on est incertain non seulement sur qui parlera au nom de la France, mais même sur ce que veut la France.

Cette difficulté se retrouve partout, même là où nous sommes le plus engagés.

Je veux parler de l'Indochine, où notre salut, notre reconnaissance et notre fierté accompagnent les forces de l'Union française. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur de nombreux bancs à gauche.*) Mais ce n'est point assez que la piété de la nation.

Notre hommage au corps expéditionnaire et à tous ses compagnons d'armes doit être assorti d'une définition claire de leur mission.

Les Etats associés doivent être certains de notre solidarité et de nos intentions.

Notre dessein est de hâter la conclusion de la guerre par tous les moyens à notre disposition, notamment par ceux qu'est susceptible de nous offrir la situation nouvelle qui va, nous l'espérons, résulter de l'armistice en Corée. La seule chose que nous ne puissions envisager est un retrait qui serait incompatible avec le respect que nous devons à nos morts, avec le soutien que nous devons à nos amis, avec l'esprit de l'œuvre que nous avons accomplie dans le passé en Indochine et de celle que nous avons encore à accomplir dans tous les pays où la France est présente. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Conclure la guerre d'Indochine, cela veut dire assurer aux Etats associés à la fois l'indépendance que nous leur avons donnée, la sécurité intérieure et extérieure qui est l'enjeu de cette lutte longue et cruelle. Nous ne négligerons rien pour prouver que ces deux objectifs ne sont pas dissociables. Et puisque la réalisation du premier dépend principalement de nous, notre intention est de nous y employer sans délai et sans retour, avec la franchise et la libéralité qui sont toujours les caractéristique de notre pays, sans oublier que les textes

les mieux conçus ne représentent pas grand chose si, sur place, la pratique quotidienne ne reflète pas un esprit résolument tourné vers l'avenir et débarrassé de toutes les séquelles d'un passé que nous ne renions pas, mais qui est devenu de l'histoire.

Ainsi, le patriotisme vietnamien, cambodgien, laotien se confirmera dans l'alliance, repoussant en connaissance de cause la duperie comme l'agression.

Par là, un coup sérieux sera porté aux sources mêmes d'où le Viet-Minh tire sa force. Notre action politique aura allégé d'autant les nécessités de notre action militaire.

Celle-ci n'en demeurera pas moins indispensable jusqu'au jour où nous aurons le droit d'estimer, en notre âme et conscience, d'accord avec les Etats associés, que leur sécurité est désormais assurée, par la victoire s'il le faut, par la négociation s'il se peut, mais en tout cas, ce jour-là seulement, et pas avant. (*Applaudissements au centre, sur plusieurs bancs à gauche et à droite, et sur de nombreux bancs à l'extrême droite.*)

Mais nous ne négligerons non plus aucune mesure susceptible d'alléger l'effort militaire et financier que nous nous imposons.

La mise sur pied aussi rapide que possible des forces nationales des Etats associés est le premier et le plus facilement réalisable de ces moyens. La relève militaire doit être le corollaire et la garantie de la relève politique.

Sur le plan international, nous ne manquerons pas de saisir toute Conférence qui se réunira à la suite de l'armistice en Corée, du problème de la cessation de l'aide extérieure dont bénéficie le Viet-Minh. (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême droite.*)

Donner aux Etats associés la réalité et les charges de l'indépendance, sans leur retirer le concours militaire qui est inscrit dans nos accords ; priver le Viet-Minh de son auréole usurpée et, dès que nous le pourrons, de ses appuis extérieurs, telle est, en définitive, la double voie sur laquelle nous nous proposons d'engager notre politique indochinoise, et au bout de laquelle nous pouvons entrevoir la paix d'honneur et de justice pour laquelle nous avons consenti des sacrifices qu'il nous est interdit d'oublier. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*)

En Afrique du Nord, et plus particulièrement en Tunisie et au Maroc, où les positions du monde libre et la défense de la paix sont placés sous notre responsabilité, la nécessité d'une politique de longue portée s'impose plus que partout ailleurs.

Est-il concevable, en effet, que notre pays, qui a su naguère édifier des constructions aussi adaptées à leurs fins que celles qui ont permis au Maroc et à la Tunisie d'accéder à ce degré de développement où nous les voyons parvenus, soit devenu incapable de faire face aux conséquences de sa propre réussite ?

Ce dont il s'agit, en effet, ce n'est pas tant de réformes partielles et sans cesse dépassées que d'une véritable construction nouvelle, celle du Maroc et de la Tunisie de demain, dont nous devons dès maintenant tracer les plans, d'accord avec ceux pour qui elle sera faite.

Les impératifs qui doivent nous guider en ce domaine sont : la nécessité de garantir les droits et intérêts de la France et ceux des Français, et l'engagement pris par notre pays de conduire les peuples tunisien et marocain à la capacité de gérer eux-mêmes leurs propres affaires. Ce souci de l'autonomie interne, nous en donnerons la preuve, n'est pas le moins important.

Le devoir que nous avons assumé à cet égard comporte deux aspects, dont aucun ne sera négligé : le devoir d'établir les conditions de la démocratie et le devoir de consacrer dans les institutions les résultats atteints. Nous ne songerons pas plus à invoquer l'attente d'une maturité parfaite pour justifier une politique immobile qu'à lancer l'un ou l'autre des deux pays dans une aventure qui, survenant avant qu'il ait achevé son initiation aux conceptions démocratiques, pourrait risquer de le conduire sous un joug bien plus lourd que celui dont certains croient pouvoir se plaindre aujourd'hui. (*Très bien ! Très bien ! au centre.*)

Notre intention est, au contraire, de mener de pair les deux tâches qui nous incombent, avec le concours des souverains, qui ne sauraient refuser de nous aider à accomplir envers leur pays un devoir qui est aussi le leur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

L'institution au Maroc comme en Tunisie de municipalités élues, première école d'esprit civique et d'éducation démocratique, n'est qu'une première étape qui devra être suivie de beaucoup d'autres.

Parallèlement, dans le domaine des institutions, j'estime qu'aussitôt que le plan d'ensemble aura reçu les accords nécessaires, il conviendra de procéder à sa mise en place, suivant une progression prévue à l'avance, dans des délais qui auront été calculés en tenant compte de l'évolution interne de chacun des pays, par le moyen d'étapes dont la première pourrait être quasi immédiate et dont la dernière pourrait, elle aussi, dans un climat d'amitié, être fixée d'avance.

Sur bien d'autres territoires, envers bien d'autres peuples, nous avons des responsabilités, nous avons des devoirs.

Qu'il s'agisse de la Constitution de la République, de la charte des Nations Unies et de la Déclaration des Droits, le respect des principes est assuré, et c'est dans leur sens que notre législation est en constant progrès. Je ne veux, au sujet des territoires d'outre-mer, ajouter qu'un mot en faveur du maintien des investissements productifs du plan quadriennal et pour marquer l'importance, essentielle à mes yeux, des Assemblées locales. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

C'est qu'en effet nous avons, en toutes circonstances, même onéreuses, la responsabilité de la santé morale, politique, matérielle de l'Union française.

Réciproquement, la cohésion morale, politique et matérielle de l'Union française est la condition première du maintien de la France au rang des grandes puissances. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite, et sur de nombreux bancs à l'extrême droite.*) Grâce à la force que constitue cette communauté de 120 millions d'hommes, la France peut non seulement tenir sa place dans l'alliance atlantique, sans s'exposer à aucune dépendance, mais encore attacher à la construction de l'Europe son espoir et son renom. Parce qu'elle est audacieuse, l'entreprise ne va pas sans risques. Mais le pire de tous les risques serait de renoncer à l'entreprise. Car, dans une Europe dispersée, la renaissance des périls anciens s'ajouterait bien vite à l'aggravation des menaces nouvelles.

Si la France a proposé la création d'une communauté européenne de défense, c'est parce qu'elle voulait renforcer la protection du continent sans altérer le caractère purement défensif de la coalition occidentale. Engagée sur l'initiative de la France, poursuivie sous plusieurs gouvernements, la négociation a conduit à la signature d'un traité auquel le Conseil atlantique a donné son approbation, et dont le sort est lié à celui des accords contractuels passés avec l'Allemagne fédérale par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et nous-mêmes. Qu'il soit ou non partisan de la communauté européenne de défense, aucun d'entre vous ne conçoit, j'en suis sûr, qu'un gouvernement puisse se dispenser d'engager son existence, au point où nous en sommes, sur une matière d'une telle gravité, le jour où la signature des protocoles interprétatifs, la conclusion des négociations en cours avec la Grande-Bretagne et la certitude d'un règlement sur la question sarroise, permettront au Parlement de se prononcer. D'ici là, et d'abord à Rome, nous poursuivons nos efforts pour édifier une autorité politique européenne, en restant fidèles à cette

maxime fondamentale que je redis : faire l'Europe sans défaire la France, je veux dire aussi sans défaire l'Union française. (*Très bien ! Très bien !*)

Ainsi, c'est comme une grande puissance qui entend mettre de grands desseins au service de la paix que nous irons au rendez-vous des Bermudes.

Cette rencontre est due aux initiatives simultanées du président Eisenhower et du président René Mayer. Je pense, pour ma part, qu'il était nécessaire que les puissances occidentales puissent, dans l'éventualité d'une autre rencontre, d'abord se confronter entre elles et se mettre d'accord, et je crois que la France présente peut donner quelques idées de sagesse, de raison, de modération et aussi de persévérance.

Je suis convaincu que les réalistes qui règnent aujourd'hui sur le tiers du monde, sont parfaitement accessibles à cette idée : qu'on écoute ceux qui savent ce qu'ils veulent.

Dès le début d'avril, devant la perspective d'une reprise des négociations en Corée, j'ai dit qu'il convenait à la fois d'accueillir avec une grande prudence ce qui pouvait n'être qu'un changement de tactique et d'encourager en même temps tout geste qui puisse aboutir à ce que l'on appelle une détente.

Aujourd'hui, l'armistice coréen paraît enfin bien près d'être conclu, et l'adoucissement des procédés de la guerre froide ouvre la voie à l'espoir raisonnable.

C'est dans cette perspective que, résolus à saisir ou à susciter toute occasion sérieuse d'assainir les relations internationales, nous serons les premiers à favoriser une Conférence à Quatre, dès qu'une rencontre avec un partenaire patient et réfléchi pourra trouver place avec un programme qui soit de nature à permettre un progrès effectif vers la paix. Une paix recherchée non plus dans une course aux armements en vue d'un équilibre jamais définitif des forces, mais au contraire dans un désarmement général, progressif et dûment contrôlé, auquel peuvent aspirer, de tous côtés, les peuples lourdement chargés des fardeaux militaires. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche, sur de nombreux bancs à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

La récompense n'est donnée qu'à l'effort. Nous ne sortirons pas de l'épreuve sans nous en être convaincus et sans en avoir tiré les conclusions logiques. Pour ma part, Mesdames, Messieurs, j'ai pesé mes responsabilités. De votre côté, le vote d'investiture signifiera votre confiance et votre engagement d'accorder les pouvoirs que j'ai définis.

Il n'y a aucune raison économique, sociale ou politique pour que la France ne puisse pas accomplir enfin ce qui s'est fait, sans peine et sans drame, chez plusieurs de ses voisins. Le poids de la France dans le monde n'appelle aucun sentiment d'infériorité ; c'est l'incertitude sur le gouvernement de la France qui, chez nous et au dehors, aggrave tous les problèmes et en crée quelques-uns. Les tâches qui sont devant nous sont si lourdes, si vastes, il y a tant de difficultés graves, tant de problèmes poignants, tant d'espérances émouvantes, qu'il n'y a pas un seul Français fidèle à la patrie qui ne soit nécessaire pour cet immense travail. Ni maintenant ni demain, et quoi qu'il arrive, je ne dirai un seul mot pour décourager personne de prendre sa place dans cet effort véritablement national que nous devons faire pour tout notre peuple, et d'abord pour cette jeunesse qui s'interroge et qui a droit à trois choses : la justice, la liberté et la paix. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

Je ne suis pas enclin à compenser par l'abondance des paroles la difficulté des choses en nos temps incommodes ; mais le but que nous avons devant les yeux, c'est de donner au présent et à l'avenir, dans toute la mesure d'un pays remis en ordre, l'énergie, les machines, les moyens de toutes sortes qui écartent le cortège de chômage, de misère et de malheurs qui pèsent, comme la plus grave inquiétude, sur tant d'hommes et de femmes qui n'auront pas mérité l'épreuve et qui ne sont pas sans droit de s'indigner contre elle.

L'ordre est la splendeur de la justice. La liberté exige qu'on puisse s'en servir. L'un et l'autre méritent d'être défendus dans un pays comme le nôtre contre des menées qui sont assez connues.

Pour préserver nos biens essentiels avec la fermeté calme des hommes sûrs de leur cause, je vous demande aujourd'hui d'écarter tout parti pris et de donner, dans ce moment dramatique, à la France, les moyens de se faire entendre. Rien ne peut se faire sans la durée. Je ne vous ai pas caché mes résolutions. Vous avez à vous prononcer. Rien de tout cela n'est agréable. Tout cela est nécessaire. Pour mon compte, c'est en sécurité de conscience que je vous demande de me permettre de faire un gouvernement, pour maintenant et pour demain. (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

## LE SCRUTIN D'INVESTITURE

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 541 |
| Majorité constitutionnelle | 314 |
| Pour l'adoption | 313 |
| Contre l'adoption | 228 |

La majorité constitutionnelle n'étant pas atteinte, l'investiture n'est pas accordée.

Voici l'analyse du scrutin :

313 *députés ont voté « pour » :*
88 M. R. P. sur 89 ; 64 U. R. A. S. (ex-R. P. F.) sur 81 ; 41 républicains indépendants sur 55 ; 37 indépendants paysans sur 47 ; 29 A. R. S. sur 32.

27 radicaux-socialistes sur 75 : MM. Bourdelles, Bourgès-Maunoury, Caillavet, Chassaing, David (Jean-Paul), Delbos, Delcos, Ducos, Edgar Faure, Gaillard, Hugues (Emile), Jules-Julien, Laforest, Marie (André), Martinaud-Deplat, Masson (Jean), Mayer (René), Medecin (app.), Mekki (app.), Mendès-France, Morice, Ouraban (app.), Queuille, Revillon (Tony), Saint-Cyr, Savale, Viollette, les 14 députés indépendants d'outre-mer.

11 U. D. S. R. sur 24 : MM. Babet, Bonnefous, Cadi Abdelkadder, Duveau, Goubert, Labrousse, Ould-Cadi, Claudius-Petit, René Pleven, Secretain, Velon-Jara.

2 non-inscrits (sur 5) : MM. Chupin, Gueye (Abbas).

228 *députés ont voté « contre » :*
Les 105 socialistes, les 96 communistes et les 4 progressistes.

18 radicaux-socialistes : MM. André Adrien, Baylet, Béné, Billères, Cassagne, Cavelier, Degoutte, Forcinal (app.), Galy-Gasparrou, Garavel, Hugues (Joseph), Laplace, Mailhe, de Pierrebourg, Souques, Turines, Valabrègues, Verneuil.

3 députés indépendants paysans : MM. Guitton (Antoine), Laborde, Pluchet.

1 U. R. A. S. (ex-R. P. F.) : M. Bernard.

1 non-inscrit : M. André Marty.

51 *députés se sont abstenus volontairement :*
15 U. R. A. S. : MM. Barres, de Benouville, Bouvier-O'Cottereau, Bricout, Carlini, Clostermann, Gaubert, de Gaulle (Pierre), Gilliot, Moatti (René), Maurice Bokanowski, Nisse, Noël (Léon), Vallon, Vendroux.

14 républicains indépendants : MM. Pierre André, Anthonioz, Apithy, Aumeran, Chamant, Colin (Yves), Crouzier, Delbez, Estèbe, Guichard, Jaquet (Michel), Moynet, Naroum, Vigier.

11 U D. S. R. : MM. Barrier, Bénard, Caillet (app.), Condat-Mahaman, Félix Tchicaya, Houphouet-Boigny, Lanet, Legaret, Konaté (Mamadou) ; Mitterrand, Trémouilhe.

6 indépendants paysans : MM. Isorni, Manceau (Bernard), Mazel, Pupat, Raffarin, de Saivre.

2 A. R. S. : MM. Cochart, Renault.

2 non-inscrits : MM. Grousseaud, Nocher.

1 radical-socialiste : M. Badie.

30 *députés n'ont pas pris part au vote :*
28 radicaux-socialistes : MM. Aubry (Paul), Bégouin, Bengana, Caliot, Chabenat, Coudert, Daladier, Devinat, Dezarnaulds, Fabre, Faggianelli, Maurice Faure, de Felice, Gaborit, Gardey, Genton, Hakiki (app.), Lafay, de Léotard (app.), Massot, de Montjou (app.), Morève, de Moro-Giafferri, Nigay, Perrin, Ramonet, Saïsan, Smaïl.

2 U. D. S. R. : MM. Raveloson-Mahasampo, Mohamed Said Cheikk.

3 *députés étaient excusés ou absents par congé :* MM. Denis (André), (M. R. P.) ; Lebon (U. R. A. S.) ; Bentounes (ind. paysan).

MM. Edouard Herriot (rad.-soc.), président de l'Assemblée nationale, et André Godin (A. R. S.), qui présidait la séance, n'ont pas pris part au vote.

Rectification de vote :

*Dans le présent scrutin, M. Cochart (A. R. S., Meurthe-et-Moselle), porté comme s'étant « abstenu volontairement », déclare avoir voulu voter « pour ».*

## La tentative André Marie

*Dans la journée du 11 juin, jour de l'échec de M. Georges Bidault, le président de la République pressentait M. André Marie, radical, ministre de l'Education nationale du Cabinet démissionnaire, qui réserva sa réponse. Après de nombreuses consultations, ce dernier a donné une réponse affirmative le 16 juin, et le 18 juin il a sollicité l'investiture de l'Assemblée nationale. On lira ci-dessous les extraits essentiels de sa déclaration :*

### LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE de M. André Marie, président du Conseil désigné (1)

#### *La situation financière.*

[...] De tous ces problèmes, ceux qui ont trait à la situation économique et financière retiendront en premier lieu l'attention du gouvernement que je formerai si vous m'accordez votre confiance : notre action devra tendre à combattre à la fois le déficit de nos finances publiques, la stagnation de l'économie nationale et le déficit alarmant de notre balance des comptes.

Les remèdes, les palliatifs d'effet immédiat sont indispensables, mais ils seraient sans intérêt s'ils n'étaient accompagnés d'actions à plus longue échéance et de réformes de structure.

Notre première tâche consistera à résoudre les difficultés nées du déficit du budget de 1953. L'extrême difficulté d'y parvenir n'échappe à personne, alors que le budget est à moitié d'exercice et que la période non encore accomplie est déjà très largement engagée. Il est impossible d'assurer désormais un équilibre satisfaisant de ce budget. On ne pourra y parvenir qu'en imposant toutes les économies encore réalisables ; mais le champ est limité, car les efforts accomplis par le gouvernement de M. René Mayer ont réduit la portée de l'action nouvelle qui peut être entreprise dans ce domaine. Or, un programme d'ensemble et d'économies et de réformes de structure ne pourra produire effet que progressivement. Un recours à l'impôt, outre les inconvénients qui s'attachent, dans une économie en légère récession, à la surcharge du contribuable, ne peut être aujourd'hui envisagé, pour permettre de recouvrer 250 milliards d'ici la fin de l'année.

Dans l'immédiat, le gouvernement, ainsi qu'il a déjà été indiqué à cette tribune, demanderait à la Banque de France d'accepter de fournir au Trésor les concours nécessaires pour atteindre la fin de l'exercice. Ces concours devraient comporter un amortissement d'une durée convenable et sous des garanties précises. Le gouvernement proposerait à cet égard, en accord avec l'Institut d'émission, la création de recettes nouvelles spéciales et directement affectées à cet amortissement. Ces recettes, de l'ordre de 50 à 60 milliards en année pleine, seraient immédiatement mises en application et permettraient ainsi de réaliser cet amortissement dans un délai raisonnable à partir du 1er janvier 1954. Si, par la suite, le plan de redressement financier que vous présentera le gouvernement, ou toutes dispositions que vous suggéreriez venaient à permettre d'assurer le remboursement de la Banque de France par d'autres voies et moyens, les recettes spéciales ainsi créées pourraient alors, mais alors seulement, cesser d'être mises en recouvrement.

Le mécanisme que je viens de décrire implique l'impossibilité de le reconduire et, à plus forte raison, de le renouveler au cours des exercices suivants. Il serait inadmissible que le recours aux avances de l'Institut d'émission constituât un mode régulier et permanent de financement du déficit budgétaire.

C'est pourquoi l'action du gouvernement doit être engagée, non seulement sur le budget actuel, mais dans la perspective du budget de 1954, dont l'équilibre serait impossible à obtenir si les mesures nécessaires n'étaient prises dès maintenant.

En vue de préparer l'assainissement du budget de 1954, il sera nécessaire que le gouvernement puisse faire rapidement adopter, en matière économique, financière et administrative, les mesures d'économie et de réorganisation, soit par l'application ou l'extension des articles 6 et 7 de la loi du 17 août 1948, soit selon la procédure d'approbation tacite de l'article 69 de la loi de finances de 1953, étant entendu qu'en raison de l'urgence le délai d'approbation devra être réduit à quinze jours. [...]

#### *La révision des dépenses militaires.*

Il a été déjà dit à plusieurs reprises que la charge cumulée des opérations militaires en Indochine et du réarmement français en Europe est trop lourde pour notre économie, trop absorbante pour nos finances.

Une nouvelle répartition s'impose, en fonction des revenus des différents associés de la coalition atlantique.

Pour cela, il devra être tenu compte de l'ensemble des dépenses militaires supportées par chacun pour une cause commune, que ce soit à titre préventif ou répressif, pour éviter une agression éventuelle ou pour combattre une agression effective, que les dépenses soient effectuées sur un théâtre d'opérations asiatique ou sur un terrain pacifique européen.

Cette revision nécessaire de la répartition des charges militaires entre les membres du pacte Atlantique est urgente. Elle pose des problèmes dont aucune solution ne dépend de nous seuls, mais dont il n'est pas une qui ne dépende, pour une part, de nous-mêmes. Le gouvernement que je formerais présenterait à ses alliés un programme précis sur chacun de ces problèmes. [...]

#### *La politique économique.*

Les solutions d'urgence que je vous propose pour résoudre la crise de trésorerie sont anormales, exceptionnelles et temporaires. Elles apparaissent justifiées dès l'instant qu'on reconnaît qu'elles correspondent à une situation de fait qui est, elle-même, anormale, exceptionnelle et temporaire et qui provient de l'excédent de nos charges sur nos capacités.

La remise en ordre de nos finances est la condition préalable de la remise en ordre de notre économie. S'il est essentiel d'assurer la sécurité de la trésorerie et d'établir l'équilibre budgétaire, ce n'est pas pour en tirer une satisfaction comptable ou pour sacrifier aux rites de l'orthodoxie. C'est justement pour permettre de replacer l'économie du pays sur la voie de l'expansion dont elle s'est provisoirement écartée.

Tout le monde est d'accord pour souhaiter et pour demander l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité. Tout le monde reconnaît la nécessité de développer la construction et de hâter la reconstruction, de développer l'équipement de l'industrie et de l'agriculture en France et dans la France d'outre-mer. Tout le monde est d'accord pour encourager la reprise des

(1) *Journal Officiel* (Edition des Débats parlementaires) du 18 juis 1953, p. 3070. Les sous-titres sont de *la D. C.*

exportations. Il y a sur ces objectifs tels que les ont décrits si justement les trois présidents qui se sont succédé à cette tribune une parfaite concordance de vues entre tous les groupes, entre tous les partis et, généralement, entre tous les Français, mais ce sont les moyens de cet effort qu'il importe de définir et de procurer.

Car le programme que je viens d'exposer n'est pas suffisant à lui seul. Il est cependant la condition préalable des autres mesures qui doivent être prises pour remettre l'économie française sur la voie du progrès, dans la stabilité monétaire. L'équilibre véritable des dépenses publiques n'est pas une fin en soi, mais il est la porte étroite par laquelle il faut passer pour créer la prospérité de la nation et la confiance du peuple dans sa monnaie.

Nous devons, en premier lieu, affirmer fortement qu'aucun équilibre durable de notre économie n'est possible au niveau insuffisant du revenu national que nous avons atteint.

La stagnation générale de l'économie depuis quelques mois, la régression de certains secteurs est une cause du déficit budgétaire en raison des moins values sur les ressources fiscales escomptées. Elle provoque l'inquiétude des producteurs, la misère des travailleurs à temps réduit, si paradoxale dans un pays où tant de besoins ne sont pas satisfaits.

Ma conviction du danger économique et social de cette stagnation est si grande que je n'hésite pas à affirmer que, non seulement je n'accepterai aucune réduction des dépenses d'investissements et de construction, mais que je suis décidé à promulguer toutes les mesures nécessaires pour accroître cette part de l'effort national qui sera la plus efficace en vue de la reprise de l'activité économique. [...]

## Révision constitutionnelle et pouvoirs spéciaux

L'une des tâches les plus urgentes sur laquelle je demanderai au Parlement de se pencher dans les plus brefs délais sera la discussion de la réforme constitutionnelle. L'accord sur les modalités de cette revision me paraît, dès maintenant, pouvoir s'établir dans le cadre du texte dont la Commission du suffrage universel a dès à présent largement poursuivi l'examen.

Je veux indiquer très nettement à l'Assemblée nationale qu'à mes yeux le vote favorable que vous m'accorderiez serait pour vous l'engagement formel d'aborder sans retard la discussion de ce texte.

J'estime également, en accord, me semble-t-il, avec une très large fraction de l'opinion parlementaire, qu'il y aurait lieu d'apporter des modifications aux articles 13 et 51 de la Constitution.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 actuel, dont je souhaite un léger assouplissement, je tiens à m'expliquer sur les possibilités qu'il est susceptible de laisser au gouvernement et sur la nature des pouvoirs spéciaux que je serai amené à vous demander, ainsi que je vous l'ai déjà indiqué, dans un très bref délai, pour assurer l'efficacité de l'action gouvernementale. Il n'est pas dans mes intentions de demander au Parlement des pouvoirs autres que ceux qu'il a déjà accordés au gouvernement en diverses occasions, dans le respect des dispositions de l'article 13 de la Constitution, ainsi que l'a estimé le Conseil d'Etat dans son avis du 6 février 1953.

Dans les matières qui ne sont pas, par nature, du domaine législatif, l'application des articles 6 et 7 de la loi du 17 août 1948 donne, dès à présent, des possibilités d'action très étendues pour procéder par décrets à l'organisation, à la suppression, à la transformation, à la fusion des services publics, à la modification des limites d'âge, à la limitation et à la suppression d'emplois, à la réorganisation des entreprises publiques. Il appartiendra au gouvernement d'user de ces dispositions.

Ce texte n'épuise d'ailleurs pas toutes les possibilités d'extension de la compétence gouvernementale, telles qu'il résulte de l'avis du Conseil d'Etat, et il y aura lieu d'envisager l'élargissement du pouvoir réglementaire défini aux articles précités, dans les domaines où il n'est pas encore applicable.

En ce qui concerne, par contre, les matières qui sont, par nature, du domaine législatif, le gouvernement utilisera la procédure d'adoption par « assentiment tacite » des projets de lois déposés devant le Parlement et dont l'objet a été strictement limité préalablement par celui-ci, procédure prévue par les articles 69 et 70 de la loi de finances du 7 février 1953, pour la réforme fiscale et, ainsi que je l'ai rappelé, pour la réforme de la gestion de la Sécurité sociale.

Les matières pour lesquelles cette procédure serait adoptée devront être soumises incessamment au Parlement, si possible avec le texte de loi qui vous sera soumis pour approuver la prochaine convention passée avec la Banque de France.

En résumé, le programme de réforme qui doit être réalisé le sera par une gamme de procédés parfaitement constitutionnels, respectant intégralement les prérogatives et le contrôle du Parlement, mais adaptés au but à atteindre et répondant à l'ordre d'urgence des diverses questions.

## Union française et politique étrangère.

A l'heure où les grandes Fédérations de peuples ont acquis une autorité morale et matérielle considérable, la structure de l'Union française conditionne notre indépendance.

La Constitution — et il faut la respecter dans sa lettre et dans son esprit — a établi les rapports juridiques des membres de cette communauté de plus de 100 millions d'habitants.

Ainsi, la France, avec les populations d'outre-mer, demeure dans le monde plus qu'un espoir, une véritable force internationale, puisque ensemble, à tous les carrefours, nous affirmons notre présence vigilante.

Mais l'étroite solidarité qui nous unit commande de notre part un accord confiant avec ces peuples, un robuste effort de progrès économique, social et culturel, qui soit capable de multiplier les richesses, donc d'élever leur niveau de vie matérielle et intellectuelle.

Cet effort, largement entrepris depuis 1946, sera poursuivi avec fermeté dans l'exécution d'un plan coordonné d'investissements productifs qui, écartant des dépenses somptuaires, sera aussi plus soucieux du concret, du réel, car c'est bien la dignité de l'homme d'outre-mer, la promotion humaine qui est le but de notre mission. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*) [...]

La règle fondamentale de notre action extérieure demeure l'alliance avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ; on ne peut concevoir en dehors d'elle aucune politique française.

Est-il besoin de rappeler ici les fruits de l'alliance américaine ? Hier, les armées du général Eisenhower libéraient notre pays. Aujourd'hui, la puissance des Etats-Unis est devenue, par le pacte de l'Atlantique, le gage essentiel de notre sécurité. L'aide américaine, économique, puis militaire, nous a soulagés d'une grande part de notre écrasant fardeau. Vous savez la contribution qu'elle apporte à notre tâche en Indochine.

Quant à la Grande-Bretagne, les liens qui nous attachent à elle sont de ceux qu'on ne peut relâcher. Naguère, son admirable résistance a sauvé la liberté en Europe. Aujourd'hui, quatre traités d'assistance mutuelle, signés en pleine paix, consacrent notre étroite alliance sur ce continent. [...]

### LE SCRUTIN D'INVESTITURE

| | |
|---|---|
| Nombre des votants.......... | 481 |
| Majorité constitutionnelle.......... | 314 |
| Pour l'adoption.......... | 272 |
| Contre l'adoption.......... | 209 |

La majorité constitutionnelle n'étant pas atteinte, l'investiture n'est pas accordée.

Voici l'analyse du scrutin :

*Ont voté pour :* 56 radicaux sur 75 ; 54 indépendants sur 55 ; 43 paysans sur 47 ; 42 U. R. A. S. sur 80 : MM. Barrès, Bignon, Bouvier-O'Cottereau, Briot, Max Brusset, Chaban-Delmas, Charret, Corniglion-Molinier, Dassault (Marcel), Desgranges, Diethelm, Dronne (app.), Durbet, Ferri (Pierre), Flandin (Jean-Michel), Fouques-Duparc, Frugier, Furaud, Gaillemin, Garnier, Gaubert, Gaumont, de Gracia, Gutmuller, Haummesser, Hettier de Boislambert, Kauffmann, Krieger, Lemaire, Molinatti, de Monsabert, Palewski (Gaston), Peytel, Pinvidic, Prache, Prelot, Quinson, Serafini, Tirolien, Triboulet, Ulver, Wolff.

33 A. R. S. sur 34 ; 20 U. D. S. R. sur 34 ; 12 M. R. P. sur 89 : MM. Bapst, Ben Aly Cherif, Defos du Rau, Elain, Halbout, Hutin-Desgrées, Ihuel, Klock, Meck, Ranaivo, Schmitt (Albert), Villard.

10 I. O. M. sur 15 : MM. Aubame, Aujoulat, Conombo, Douala, Gueye (Abbas), Guissou, Lenormand (Maurice), Mamba-Sano, Ribère (Marcel), Senghor.

2 non-inscrits (sur 3) : MM. Chupin, Nocher.

*Ont voté contre :* 105 S. F. I. O. ; 96 communistes ; 4 progressistes ; 2 paysans : MM. Bessac et Guitton (Antoine) ; 1 U. R. A. S. : M. Bernard ; 1 non-inscrit : M. Marty.

*Se sont abstenus volontairement ou n'ont pas pris part au vote :* 78 M. R. P. ; 34 U. R. A. S. ; 10 radicaux : MM. André (Adrien), Baylet, Billères, Cassagne, Maurice Faure, de Felice, Forcinal, Laplace, Mailhe, Turines ;

4 U. D. S. R. : MM. Benard, Caillet, Lanet, Claudius-Petit ;

1 indépendant : M. Jaquet (Michel) ;

1 A. R. S. : M. Raingeard ; 5 I. O. M. : MM. Grunitzky, Maga-Coutoucou, Nazi-Boni, Ouedraogo, Zodi-Ikhia.

*Etaient excusés ou absents par congé :* MM. Barangé, André Denis, Penoy (M. R. P.) ; Kœnig, J. Palewski, Lebon (U. R. A. S.) ; Isorni, Pupat (pays.).

M. Edouard Herriot (rad.-soc.), président de l'Assemblée nationale, et M. Fernand Bouxom (M. R. P.), qui présidait la séance, n'ont pas pris part au vote.

*Les bulletins des ministres radicaux ont été oubliés.*

M. René Mayer a indiqué, au moment de la proclamation du résultat du scrutin, qu'à la suite d'une erreur matérielle, les bulletins des ministres radicaux du Cabinet démissionnaire avaient été oubliés. Groupés aux places du gouvernement, ces bulletins n'ont pas été utilisés comme ils auraient dû l'être. Les suffrages des ministres radicaux doivent être comptés « pour » l'investiture.

## M. Joseph Laniel, président du Conseil

A la suite de l'échec de M. André Marie, M. Vincent Auriol provoqua une réunion des anciens présidents du Conseil désignés ou investis depuis 1947 et des chefs de groupes de l'Assemblée nationale, à l'exception des communistes, en vue de chercher un terrain d'entente sur un programme qui permette la constitution d'un gouvernement de salut public et national réalisant la plus large union possible. Dès le début de cette réunion, qui eut lieu le 20 juin, les socialistes, ayant demandé en vain que soit admis le principe d'une augmentation des salaires, se retirèrent. Le 21, après avoir reçu M. Paul Reynaud qui lui remit, en sa qualité de doyen, les « recommandations » élaborées la veille par le Comité des 18 anciens présidents du Conseil et chefs de groupes de l'Assemblée, le président de la République fit appel à M. Antoine Pinay pour dénouer la crise. Celui-ci réserva sa réponse. Le 23 juin, devant l'hostilité des groupes M. R. P. et U. R. A. S. (ex-R. P. F.), il devait renoncer à solliciter l'investiture de l'Assemblée nationale.

Dès le lendemain, M. Vincent Auriol pressentait M. Joseph Laniel, député indépendant du Calvados, qui, après quelques consultations, accepta de devenir président du Conseil désigné. Il s'est présenté devant l'Assemblée nationale le 26 juin pour y lire sa déclaration et solliciter l'investiture.

## LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
## de M. Joseph Laniel, président du Conseil désigné (1)

M. Joseph Laniel, *président du Conseil désigné.* — Mesdames, Messieurs, l'honneur que m'a fait M. le président de la République en me désignant pour solliciter votre investiture, l'accueil encourageant que m'ont réservé tous ceux d'entre vous avec qui j'ai pu m'entretenir pendant le très court délai que je m'étais fixé, ne m'aveuglent point sur les difficultés de ma tâche, et j'aborde avec modestie une épreuve que tant d'autres ont déjà affrontée avant moi avec un talent auquel je ne saurais prétendre. Si ce devoir m'est échu, si je ne m'y suis pas dérobé, c'est en tant que député élevé dans le respect des institutions parlementaires, défenseur de la tradition républicaine aux heures où elle était violée et bafouée (*vifs applaudissements à droite, au centre, à l'extrême droite et à gauche*), et gardant toujours intacte sa foi dans la liberté dont cette tribune est le symbole et la garantie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La longueur exceptionnelle de la présente crise, à laquelle l'intérêt public commande de mettre un terme le plus tôt possible, n'est pas un argument suffisant pour la dénouer à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions. Ce n'est pas la lassitude qui doit dicter le choix d'un homme. Pas davantage l'Assemblée ne doit s'incliner devant un programme de résignation. La vacance prolongée du pouvoir a eu pour cause profonde la volonté légitime des candidats au pouvoir de disposer de moyens d'action nouveaux, mieux proportionnés aux responsabilités écrasantes qu'ils étaient prêts à assumer. La manifestation répétée de cette volonté a été un réflexe sain de notre démocratie. L'idée a ainsi prévalu dans cette enceinte que le gouvernement de demain ne pouvait grouper sa majorité par la mise en sommeil des grands problèmes, mais en essayant courageusement de les résoudre. La France et le régime républicain ont besoin d'un gouvernement capable d'agir.

Je ne vous ferai pas entendre, pour la cinquième fois, une analyse de notre situation, des maux dont nous souffrons et des remèdes dont nous avons besoin. Tout a été dit, en vérité, devant vous, qu'il s'agisse de projets gouvernementaux ou qu'il s'agisse de l'expression des désirs des groupes.

Je me bornerai donc à reprendre les points les plus importants de la tâche à accomplir, sous une forme volontairement très brève, que je compléterais d'ailleurs volontiers si des questions plus particulières m'étaient posées.

### *Politique extérieure et Union française.*

A la veille de la Conférence des Bermudes, notre politique extérieure n'est pas une politique à improviser. Elle continuera à être caractérisée par la fidélité à notre alliance atlantique. (*Applaudissements à droite, au centre, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Le Parlement aura à se prononcer sur le projet de communauté européenne de défense le jour venu, c'est-à-dire après la certitude obtenue d'un

(1) *Journal Officiel* (Edition des Débats parlementaires) du 27 juin 1953, p. 2150. Les sous-titres sont de *la D. C.*

règlement de la question sarroise, la signature des protocoles interprétatifs et la conclusion d'accords en cours avec la Grande-Bretagne.

Il prendra librement ses responsabilités, comme le gouvernement prendra les siennes, compte tenu de l'évolution des faits d'ici cette date.

En ce qui concerne le projet d'autorité politique européenne, il est à l'étude du gouvernement. Il sera soumis à l'Assemblée.

La France a eu plusieurs fois l'occasion de définir sa position vis-à-vis des projets de Conférence à Quatre ou de Conférence à Trois.

Il est à peine besoin de répéter que notre pays est prêt à saisir toute chance sérieuse d'améliorer le climat international et à recourir aux conversations avec un interlocuteur qui aurait donné des preuves tangibles de sa bonne volonté. (*Applaudissements à droite, sur quelques bancs au centre, à gauche et à l'extrême droite.*)

La charge que la France assume pour la défense de l'indépendance des Etats associés et pour la cause commune des peuples libres, est trop lourde pour elle seule.

La question sera posée à la Conférence des Bermudes.

Les peuples des Etats associés n'auront pleinement le sentiment de leur indépendance que lorsqu'une grande armée nationale assurera la défense de leur territoire. Il existe un malaise politique. Notre devoir sera de le dissiper rapidement dans un esprit de compréhension mutuelle.

Je ne saurais parler de l'Indochine sans saluer, en votre nom à tous, l'abnégation et l'héroïsme des troupes qui combattent là-bas. (*Vifs applaudissements à droite, au centre, à gauche et à l'extrême droite.*)

Cette guerre sanglante, qui donc oserait dire à cette tribune qu'il n'appliquerait pas toute son énergie à y mettre fin si la possibilité s'en offrait ? Cette possibilité, mon gouvernement s'emploiera inlassablement à la rechercher, que ce soit au cours des négociations qui suivraient la signature d'un armistice en Corée ou par toute autre négociation menée en accord avec le gouvernement des Etats associés.

En ce qui concerne la Tunisie, la France, fidèle, là aussi, à ses engagements, n'entend pas revenir sur la promesse d'autonomie interne qui a été faite. Mais c'est seulement dans un climat de confiance retrouvée que le dialogue pourra être repris utilement.

La bonne volonté doit être partout présente, et pas seulement du côté français. (*Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs à droite.*) Ce sera le devoir du gouvernement d'y veiller et de restaurer, par tous les moyens, cette bonne entente qui a si longtemps empreint les rapports du peuple français et du peuple tunisien.

Ce régime nouveau, dont nous entendons qu'il se traduise dans les faits, nous nous refusons à penser qu'il puisse impliquer la contestation de la présence française. L'œuvre accomplie par la France en Tunisie lui donne le droit de prétendre au respect des intérêts de ses nationaux. (*Applaudissements à droite, au centre, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Mais, à côté — et si légitimes qu'ils soient — de ces intérêts matériels et moraux, d'autres impératifs conduisent à maintenir cette présence agissante de la France ; la stabilité et la sécurité du monde libre, la protection de l'Afrique française considérée dans son ensemble, ne se conçoivent que si toutes les positions stratégiques sont fermement tenues. La Tunisie en est une, et ce n'est pas sur notre démission qu'un système efficace et cohérent de défense pourrait être construit. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans la France d'outre-mer, il est nécessaire de poursuivre — et au besoin de renforcer — une politique d'investissements affectant particulièrement le secteur de la production.

L'étude du plan quadriennal sera activement poursuivie. Il nous faudra affermir et développer les institutions démocratiques et libérales qui sont désormais le fondement de l'Union française.

Le code du travail doit, comme la loi l'exige, être pleinement mis en application avant la fin de cette année, sans bouleversement de l'économie des territoires.

## Politique financière et économique.

La politique économique et financière du gouvernement que je formerai — si vous m'accordez votre investiture — sera fondée sur la primauté du problème économique sur le problème financier. (*Applaudissements à droite, au centre, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Toutefois, la situation immédiate est telle, vous le savez, que la création de certaines ressources a été recommandée, il y a quelques jours, par l'unanimité de 18 anciens présidents du Conseil et présidents de groupes, consultés par le chef de l'Etat. Ils répondaient par cette recommandation à une déclaration récemment faite par le Conseil général de la Banque de France. L'Institut d'émission demande que les avances à consentir demain à l'Etat soient progressivement amorties par l'affectation spéciale de ressources nouvelles du type de celles dont bénéficiait jadis la Caisse d'amortissement créée par M. Poincaré.

J'estime, non moins catégoriquement, que c'est le devoir de l'Etat, dans les circonstances actuelles, de satisfaire à cette demande. Certes, le poids global de nos impôts atteint l'extrême limite de nos facultés contributives actuelles. Pour ma part, j'ai toujours été adversaire d'une politique de fiscalité systématique. Je continue à l'être, aujourd'hui surtout, où, dans une phase de récession économique, toute taxe qui affecterait le pouvoir d'achat général de la nation aggraverait la contraction du marché intérieur.

Mais quand il s'agit de payer le prix d'une monnaie saine, aucune hésitation n'est permise. (*Applaudissements sur certains bancs à droite, au centre, à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Un projet financier sera déposé avec demande de discussion d'urgence, dans quelques jours, sur le bureau de l'Assemblée ; son premier article dégagera les ressources nécessaires pour rembourser progressivement les sommes qu'il nous faut emprunter aujourd'hui à la Banque.

C'est la seule méthode par laquelle nous puissions assurer par des rentrées à date certaine, et indépendamment des vicissitudes budgétaires, l'amortissement des avances de l'Institut d'émission.

Je vous demanderai de voter ce texte dans l'intérêt de la masse des consommateurs, des salariés, des pensionnés, des vieux, de tous les détenteurs de revenus fixes, qui risqueraient demain d'être les victimes les plus certaines d'une inflation aggravée. (*Applaudissements à droite, sur quelques bancs au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

La situation de notre budget, celle des finances de tous les satellites de l'Etat exigent impérieusement, et par priorité sur tout autre effort, une politique énergique d'économies et de rendement maximum.

La réforme administrative n'est pas un vain mot, mais il y faut de la continuité et de l'opiniâtreté.

Contrôle strict des marchés, redistribution de compétences, rationalisations et simplifications, ce sont des devoirs quotidiens à chaque échelon de la hiérarchie et c'est au gouvernement de donner l'impulsion maîtresse en tirant parti de tous les efforts antérieurement accomplis et des travaux déjà préparés dans ces domaines.

Nous nous refuserons à toute pratique sommaire et aveugle de réduction forfaitaire de crédits (*très bien ! très bien ! à droite*) dont les conséquences se paient souvent trop cher, en regard des avantages psychologiques qu'on retire de leur annonce. (*Applaudissements sur certains bancs à droite et à gauche.*)

Le problème économique sera pour nous, je le répète, le problème primordial.

S'il s'agissait d'une « relance » à provoquer par un crédit moins cher, plus abondant et plus sélectif, la solution serait difficile, certes, mais on pourrait espérer y parvenir sans de trop longs délais.

Mais ces remèdes — car ce sont là, effectivement, des remèdes — ne touchent pas à un mal plus profond, aux scléroses de structure, à la multiplication des privilèges, au malthusianisme qui rend notre production trop chère et insuffisante en comparaison de ce qu'elle devrait être et de ce qu'elle pourrait devenir.

Dénouer, élément par élément, ce réseau d'entraves paralysantes est une entreprise de longue haleine, qui requiert autant de fermeté que de patience.

Allègement du coût de la distribution, précautions indispensables contre les ententes industrielles, élimination des abus de parafiscalité, tout cela ne sera pas l'œuvre d'un jour, mais c'est le seul travail qui puisse réussir. Alors, sous le signe de la liberté, un dynamisme retrouvé de notre économie interne nous permettra de restaurer l'équilibre de nos échanges extérieurs.

Cet équilibre est aujourd'hui rompu. Nous ne payons nos dettes à l'étranger qu'en empruntant, et les remèdes à long terme, qui pourront être appliqués, si efficaces soient-ils, n'empêcheront pas que les prochains mois seront vécus par nous dans une ambiance de dépendance internationale qu'il faut franchement reconnaître, au moment où nous annonçons au pays les sacrifices qui peuvent mettre fin à cet état de choses.

De tous les moyens à mettre en œuvre pour cette régénération économique, le plus puissant est, à coup sûr, une politique d'investissements.

Il importe de maintenir intégralement l'effort déjà fait dans ce domaine et d'intensifier la valeur de ses résultats en opérant au besoin des transferts de crédits vers les emplois les plus rentables pour la nation (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*) Car tous les investissements ne se valent pas. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à l'extrême droite et à gauche.*) Il est essentiel de faire un tri sévère entre ceux qui sont utiles et ceux qui le sont moins.

Cette sélection est indispensable, car il existe une limite globale au montant des investissements.

Les appels au crédit auxquels l'Etat procéderait ne peuvent réussir que dans la mesure où l'épargne est prête à s'offrir à lui. Dépasser cette limite, ce serait tomber dans l'inflation. De là découlera l'impératif que nous nous fixerons pour l'élaboration du budget de 1954.

Sur le plan agricole, la France doit progressivement cesser d'importer des denrées qu'elle peut produire sur son sol. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche et à l'extrême droite.*) Elle doit même devenir une nation activement exportatrice. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ces résultats seront rendus possibles, non seulement par des moyens matériels, équipement rural, machinisme agricole, remembrement, développement de l'usage des engrais, mais aussi par des méthodes plus rationnelles de formation des hommes : enseignement professionnel, propagande, conseils aux agriculteurs.

Je représente, dans cette Assemblée, un département rural, et je sais combien il est vital d'obtenir l'abaissement des prix de revient de l'agriculture, tout en stimulant l'amélioration nécessaire du rendement.

Mon premier soin sera de fixer le prix du blé de la nouvelle récolte.

## Politique sociale.

Notre politique sociale ne sera pas simplement un compartiment isolé de notre programme d'ensemble. Nos préoccupations à cet égard seront présentes partout : dans notre politique monétaire d'abord, car la défense d'une monnaie saine est la première des garanties du pouvoir d'achat des masses ; dans notre politique fiscale ensuite, car une réforme fiscale devra être, avant tout, inspirée par un esprit de justice sociale ; dans l'expansion de l'activité économique et la garantie du plein emploi qui en est le résultat ; dans une politique de salaire, enfin, qui sera fondée sur le respect de l'échelle mobile, sur le développement de la productivité, dont les fruits doivent revenir pour une large part aux salariés ; sur la liberté des conventions collectives et accords de salaires, et sur l'arbitrage obligatoire, dont l'aménagement sera prévu par un projet de loi que nous déposerons sur le bureau de l'Assemblée. (*Très bien ! Très bien !*)

Les conquêtes sociales du lendemain de la Libération sont, à mes yeux, intangibles dans leur principe, perfectibles dans leurs modalités ; mais il est un domaine où une action vigoureuse s'impose sans délai, c'est celui du logement. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Le retard pris par la France, en contraste avec tous les pays européens, dans la reconstruction et la construction, doit disparaître, grâce à un double effort, effort de financement, que de nouveaux dégrèvements fiscaux, productifs à long terme, pourraient opportunément amplifier ; effort de rationalisation des méthodes de l'industrie du bâtiment, qui sont encore susceptibles de tant d'amélioration.

L'abaissement des coûts de revient devra permettre, avec les mêmes crédits, de faire davantage de maisons.

Les priorités dues à la reconstruction — dette sacrée vis-à-vis des sinistrés — ne seront pas discutées. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

## Les pouvoirs spéciaux et la Constitution.

Pour agir, notamment pour procéder à une politique d'économies unanimement réclamées, des pouvoirs spéciaux sont nécessaires et je les demanderai au Parlement dans quelques jours.

Ces pouvoirs ne toucheront pas le domaine fiscal, puisque la première des prérogatives du Parlement est de consentir l'impôt. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

Pour certains de ces pouvoirs, je m'inspirerai des projets déposés par le gouvernement de M. René Mayer ou récemment exposés à cette tribune, tout en demeurant dans le cadre de l'article 13 de la Constitution.

Je compte faire le plus large usage de la loi du 17 août 1948, qui a étendu le domaine du décret et qui pourra elle-même être aménagée, avec votre accord, dans le sens d'un renforcement du pouvoir exécutif.

J'attache la plus grande importance à la revision rapide, et aussi complète que possible, de la Constitution. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche et au centre.*) Certaines de ses imperfections sont d'ailleurs suffisamment évidentes pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister longuement sur l'urgence d'une réforme qui conditionne le bon fonctionnement du régime parlementaire.

Après de longues et délicates études, la Commission du suffrage universel vient de terminer — et il faut l'en féliciter — la revision de 11 articles importants prévoyant notamment la modification complète de la procédure d'investiture du président du Conseil désigné.

J'ai l'intention de demander à l'Assemblée nationale de se saisir par priorité de ce premier train de revision. (*Très bien ! Très bien ! au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Mais il est incontestable que cette revision resterait inachevée si elle n'était pas suivie, à bref délai, de la modification d'autres articles, et plus

particulièrement des articles 13 et 51. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Je sais que la Commission du suffrage universel, saisie de propositions de résolution concernant ces articles, a décidé de les étudier aussitôt après l'adoption de la première revision en cours. Elle rejoint ainsi les préoccupations de mes prédécesseurs et de moi-même.

Mesdames, Messieurs, je vous ai exposé, d'une façon simple, quels seront les premiers actes et quelle sera l'orientation générale du gouvernement que je formerai si vous me manifestez votre confiance.

Ai-je besoin d'ajouter qu'un programme est une création continue et qu'au surplus il ne saurait se concevoir comme l'œuvre d'un homme seul ?

C'est à l'équipe que j'espère grouper avec moi qu'il appartiendra de dresser, avec la connaissance des dossiers administratifs, et selon l'évolution des affaires, le détail et le calendrier de chacun de nos travaux. (*Très bien ! Très bien !*)

Devant l'ampleur de la tâche à entreprendre, n'est-il pas évident qu'un large effort collectif est indispensable ?

Je me tourne vers tous les Républicains de cette Assemblée ; je ne cherche ni à m'éloigner des uns ni à me rapprocher des autres pour fuir ou pour mériter tel ou tel titre de centre droit ou de centre gauche.

Je m'adresse à tous. Le pays n'a pas trop d'ouvriers pour l'œuvre à accomplir.

Et si, un jour, comme je l'espère, le succès venait couronner nos efforts conjugués, ce ne serait pas — vous le savez bien — le succès d'un homme, ce ne serait pas le succès d'un parti, mais, en vérité et très simplement, une victoire de la République et de la France. (*Vifs applaudissements à droite, au centre, sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême droite.*)

## LE SCRUTIN D'INVESTITURE

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 604 |
| Majorité constitutionnelle | 314 |
| Pour l'adoption | 398 |
| Contre l'adoption | 206 |

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée.

Voici l'analyse du scrutin :

398 *députés ont voté « pour » :* 87 M. R. P. (sur 89), 74 radicaux (sur 75), 62 U. R. A. S. (sur 80), les 55 indépendants, 47 paysans, 34 A. R. S. et 15 indépendants d'outre-mer, 22 U. D. S. R. (sur 24) ;

2 non-inscrits : MM. Chupin et Nocher.

206 *députés ont voté « contre » :* 104 S. F. I. O., 96 communistes, 4 progressistes, 1 U. R. A. S. : M. Bernard ; 1 non-inscrit : M. André Marty.

17 *députés se sont abstenus volontairement :* 15 U. R. A S. : MM. Bricout, Carlini, Charret, Chatenay, Clostermann, Commentry, Damette, Pierre de Gaulle, Mme de Lipkowski, MM. Nisse, Noël (Léon), Palewski (Gaston), Soustelle, Vallon, Vendroux ; 2 U. D. S. R. : MM. Caillet et Lanet.

Un député n'a pas pris part au vote : M. André Denis (M. R. P.).

3 *députés étaient excusés ou absents par congé :* MM. Kœnig et Moatti (U. R. A. S.), Penoy (M. R. P.) ; Edouard Herriot (rad.-soc.), président de l'Assemblée nationale, et André Le Troquer (soc.), qui présidait la séance, n'ont pas pris part au vote.

## Le ministère Joseph Laniel

Le Cabinet Laniel a été formé le 28 juin. Voici la liste des ministres :

| | MM. |
|---|---|
| *Président du Conseil* | Joseph LANIEL (ind.). |
| *Vice-présidents du Conseil* | H. QUEUILLE (rad.-soc.). Paul REYNAUD (ind.). P.-H. TEITGEN (M. R. P.). |
| *Ministres d'Etat* | CORNIGLION-MOLINIER (U. R. A. S.). F. MITTERRAND (U. D. S. R.), délégué au Conseil de l'Europe. Ed. BARRACHIN (A. R. S.), réforme constit. |
| *Affaires étrangères* | G. BIDAULT (M. R. P.). |
| *Finances* | Edgar FAURE (rad.-soc.). |
| *Justice* | Paul RIBEYRE (paysan). |
| *Intérieur* | MARTINAUD-DEPLAT (rad.-soc.). |
| *Agriculture* | R. HOUDET (ind. du Sénat). |
| *Industrie et Commerce* | J.-M. LOUVEL (M. R. P.). |
| *Défense nationale* | René PLEVEN (U.D.S.R.). |
| *Travail* | Paul BACON (M. R. P.). |
| *Anciens Combattants* | André MUTTER (paysan). |
| *Travaux publics* | Jacq. CHASTELLAIN (ind.). |
| *Education nationale* | André MARIE (rad.-soc.). |
| *Reconstruction* | M. LEMAIRE (U. R. A. S.). |
| *P. T. T.* | Pierre FERRI (U.R.A.S.). |
| *Outre-mer* | Louis JACQUINOT (ind.). |
| *Santé publique* | Paul COSTE-FLORET (M. R. P.). |

Les secrétaires d'Etat ont été nommés le 2 juillet. Ce sont :

| | |
|---|---|
| *Présidence du Conseil* | Pierre JULY (A. R. S.). |
| *Information* | Emile HUGUES (rad.-soc.). |
| *Etats associés* | Marc JACQUET (U.R.A.S.). |
| *Affaires étrangères* | M. SCHUMANN (M. R. P.). |
| *Intérieur* | Ed. THIBAULT (M. R. P.). |
| *Guerre* | P. DE CHEVIGNÉ (M.R.P.). |
| *Marine* | Jacques GAVINI (ind.). |
| *Air* | Louis CHRISTIAENS (ind.). |
| *Budget* | Henri ULVER (U. R. A. S.). |
| *Affaires économiques* | Bernard LAFAY (rad.-soc.). |
| *Beaux-Arts* | A. CORNU, sén. (rad.-soc.). |
| *Aviation civile* | Paul DEVINAT (rad.-soc.). |
| *Marine marchande* | Jules RAMARONY (paysan). |
| *Commerce* | Ray. BOISDÉ (A. R. S.). |
| *Agriculture* | Philippe OLMI (paysan). |
| *Outre-mer* | Fr. SCHLEITER, sén. (ind.). |

**9 août 1953. — N° 1153. — Nouvelle série : N° 240**

## SOMMAIRE



Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8^e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.